

Belgique — België
P.P.
Bureau de dépôt
1099 - Bruxelles X
6/934

P701314

Périodique trimestriel du CESEP ASBL
Juin | juillet | août 2013
n° 94

SECOUVEZ-VOUS LES IDÉES



La participation : quelle place pour les participants ?

Entretien avec Julien CHARLES. Par Chantal DRICOT p.5

L'intimité dévoilée (suite) Par Claire FREDERIC p.9

Quand Google n'a pas la mémoire assez courte

Par Jean-Luc MANISE p.12

Qui non progreditur, regreditur

Parcours de Philippe ALLARD. Par Florence DARVILLE p.31

Agenda des formations p.35

Articulations n°53

Education permanente et démocratie urbaine

La ville, objet complexe dans lequel se cristallisent beaucoup d'enjeux sociétaux. Maud Verjus aborde cette question sous l'angle de la démocratie urbaine et plus spécifiquement des rapports de force qui se jouent dans l'aménagement du territoire urbain. A l'heure de la métropolisation, de la création du Plan de développement international et des « rating », quelle est la place laissée aux habitants dans la construction de Bruxelles ? Pourquoi et comment l'Education permanente doit-elle intervenir dans les questions sur la ville ? Par Maud VERJUS

Recevoir notre périodique

Vous recevez gratuitement notre périodique.

Par ailleurs, il est téléchargeable librement sur notre site : www.cesep.be.

Recevoir notre newsletter

Vous pouvez être tenu informé par notre newsletter des dates de nos formations, journées d'études et stages d'été.

Vos coordonnées

Sachez que vos coordonnées figurent dans le fichier des correspondants du CESEP. La loi sur la protection de la vie privée vous permet de consulter ou de rectifier les données vous concernant dans le fichier ou de ne plus y figurer.

Enfin, si vous vous apprêtez à **changer d'adresse** ou si vos coordonnées ne sont pas correctes sur l'étiquette, merci de nous renvoyer un mail à l'attention de Myriam CLAESSENS myriam.claessens@cesep.be reprenant : n° d'étiquette C/ ou O/

Nous contacter

Centre Socialiste d'Éducation Permanente ASBL

Rue de Charleroi, 47 à 1400 Nivelles

Tél : 067/219 468 – 067/ 890 866

Fax 067/ 210 097

infos@cesep.be

www.cesep.be

Coordination : Claire FREDERIC

Comité de rédaction : Claire FREDERIC, Jean-Luc MANISE, Morfula TENECETZIS

Comité d'écriture : Florence DARVILLE, Christine DELHEZ, Chantal DRICOT, Claire FREDERIC, Jean-Luc MANISE, Serge NOËL, Maud VERJUS

Extérieur : Daniel ADAM

Conception graphique et mise en page : Anouk GRANDJEAN

Impression : Imp. Delferrière NIVELLES - Tiré à 10.000 exemplaires

Editeur responsable : Serge NOEL rue de Charleroi, 47 - 1400 NIVELLES

Ont collaboré à ce numéro : Nicole BALLAS, Ivan TADIC, Nathalie VANDENBERK, Bénédicte VANDENHAUTE

Illustrations : Dessins réalisés en atelier (CLA) avec :

Anne-Juliette-Ariane-Sabrina-Pascal-Valérie-Joël-Maeva-Nathan-Alaa-Bogdan-Samuel-Melvin-Laora-Samy-Camélia-Lucie-Sébastien-Thomas-Adèle-Victor-Naomie-Mara-Mathias-Manal-Jessica-Philippe-Daliel-Serena-Madeleine-Ariane-Iason-Luca-Andréa-Lucien-Joudi-Saphy-Sarah-Florian-Sanders-Andrew-Alexandre-Loïc-Eléna-Marc-Boutayna-Nemo-Mathieu-Geneviève-Youssra-Andrew-Nikita-Alexander-Simon-Sabrina-Rayan-Milla-Anthony-Yasmine-Shelly-Dorian-Gwenaëlle-Adam-Félix-Bahia-Afan-Noa-Milo-Dina-Honoré-Léa-Victoria-Sarah-Yasmina-Iman-Océane-Théa-Valérie-Houleyamatou Hella-Moulay-Louise-Alexandre-Vahiné-Brice-Mallory-Julie-Maxime-Alice-Nik-Laura Katia-Kamil-Tolga-Manuella Seymour-Amir-Saraï-Noa-Sophia-Arwen-Jade-Pascal-Nell-Enya-Anisey-Maï-Anton-Mélina-Souel-Jalil-Eesha-Lia-Hakim-Antonine-Assiatou-Artem-Azim-Abdel-Ouafa-Tahira-Siham-Roseline-Danièle-Alvina-Esperance-Fatima-Ouria-Hélène-Julie-Alain-Patrick-Marina-Jacqueline-Martine-Lucienne-Yvette-les enfants et parents de l'atelier "cartes et histoires croisées" ;



Centre Socialiste d'Éducation Permanente

ASBL

RPM Nivelles 0418.309.134.

rue de Charleroi 47, 1400 Nivelles

tél. : 067/219 468 - 067/890 866 - Fax : 067/210 097

Courriel : infos@cesep.be - www.cesep.be



Notre intention

Prendre la plume pour produire des paroles et des idées autres

« Secouez-vous les idées » est un trimestriel associatif apparenté à la presse alternative.

Nous laissons place à des points de vue contradictoires parfois décalés d'acteurs et d'observateurs impliqués de près dans des questions d'actualité. Ils se distinguent par une analyse aiguisée et leur talent de polémistes et opèrent, espérons-le des ruptures avec le discours ambiant.

Par ailleurs des artistes professionnels ou amateurs, des étudiants d'académies, des participants d'ateliers créatifs emmènent le lecteur vers d'autres réflexions, posant un regard de biais sur le propos, faisant un clin d'œil à une idée inattendue, replaçant au cœur des images comme des textes la question de l'Homme en société.

Ces voix discordantes nous invitent à forger nos propres convictions et à nous mêler de ces questions qui nous concernent tous. Votre avis nous intéresse :
secouezvouslesidees@cese.be

Claire Frédéric

Coordination du « Secouez-vous les idées »

Notre partenaire

Cette démarche s'est construite avec **CLA** (la collection des livres d'artistes). CLA fait partie du réseau des bibliothèques et ludothèques de Watermael-Boitsfort à Bruxelles. Plus de 1200 objets à emprunter, livres d'artistes, livres outils, maquettes pédagogiques mais aussi des ateliers, des formations, des expositions. Autant de pistes et de chemins de traverse qu'ils développent pour accéder au livre, à la lecture, à l'expression.

Site Internet : <http://www.biblioludowb.be>



Nos invités

Les dessins ont été réalisés par des enfants de 1e, 2e et 3e primaire.

Ils sont issus des ateliers menés entre janvier et mars par Anne Mortiaux et Gaëlle Clark, dans le cadre du projet "langue française en fête".

Les ateliers se sont déroulés à l'invitation de CLA-Collection de Livres d'Artistes du réseau des biblio&ludothèques de Watermael-Boitsfort, en collaboration avec le Centre Culturel de La Vénerie, les Maisons de Quartier des Cités Jardins et Dries, les écoles Le Karrenberg et Sainte-Thérèse.

Une présentation plus complète est à lire dans le dossier (p. 27)

Ouvrez les yeux !

par **Serge NOEL**

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cese.be

Votre avis :

secouezvouslesidees@cese.be

Ouvrez les yeux ! Voyez ce qui vous entoure.

Il ne faut pas longtemps pour découvrir que le monde ne tourne pas rond.

Qu'on crève de faim ici, qu'on s'empiffre là ; qu'il ne fait pas bon avoir la peau trop foncée.

Qu'on peut devenir chômeur en sortant de l'école.

Nous sommes dans un monde en crise, une crise importante, une crise qui dure.

Cette crise, c'est d'abord le fait que des hommes et des femmes de plus en plus nombreux n'acceptent plus la société dans laquelle ils vivent.

Ils refusent l'ordre qu'on veut leur imposer.

Ils n'acceptent plus les privilèges d'une minorité.

Ils rejettent les hiérarchies et les autorités qui renforcent ces privilèges et maintiennent cet ordre.

Ils dénoncent les institutions qui traduisent cet ordre dans la société.

Mais ces groupes exploités, dominés, prennent aujourd'hui conscience de leur force. Ils commencent à se battre pour plus de justice, pour plus de liberté.

Par leur révolte et dans leurs luttes, ils dessinent l'espoir d'une autre façon de vivre. Ils préparent un changement de société. Nous sommes de ceux-là !

Changer le monde, changer la société, améliorer la qualité de vie,

C'est d'abord s'attacher à résoudre les problèmes de notre région, de notre Brabant Wallon particulièrement malade,

Où le droit élémentaire, c.-à-d. le droit au travail n'est plus assuré.

Notre combat c'est d'abord de faire assurer ce droit au travail, c'est-à-dire la possibilité pour chacun de gagner sa vie conformément à ses goûts et ses aptitudes.

Une politique de plein emploi est donc un des fondements du sauvetage de notre région.

Changer la vie, améliorer la qualité de vie dans notre région, c'est aussi rechercher un autre type d'autorité.

C'est remettre en cause la puissance de l'argent comme base de pouvoir.

C'est s'attaquer à toute hiérarchie qui est ainsi instituée dans la vie sociale à partir d'une sévère sélection pour dégager des « élites » (à l'école, à l'armée, à l'usine, ...).

C'est donner à l'autorité d'autres fondements : celui de la compétence, celui du pouvoir reconnu parce que discuté, délégué et contrôlé. C'est donc abolir la monarchie dans l'entreprise. C'est élargir en permanence les droits des travailleurs. C'est permettre à la collectivité par la formation permanente d'éviter que les décisions soient prises par un petit groupe d'hommes au nom du capital qu'ils administrent et orientent.

Il faut rendre à la collectivité le contrôle de la fabrication de certains produits nécessaires à la nation sans nuire à la qualité du milieu de vie naturel.

Une région a un visage propre. Il faut le respecter, le préserver ! On ne plus accepter ces épais brouillards noirs empestant nos villages, irritant nos yeux et rongant nos façades.

Ces rivières aux eaux troubles charriant des poissons morts, ces épandages sauvages, tout cela n'évoque-t-il pas un mal qui ronge la nature, qui empoisonne notre environnement ?

Il nous faut redécouvrir le prix de la santé.

Etre en bonne santé, c'est bien différent de ne pas être malade. C'est d'abord être suffisamment actif et dynamique pour surmonter les déséquilibres et les tensions liés à la nature humaine comme à la vie sociale.

Mener une politique de santé, c'est informer, éduquer, prévenir, guérir, rendre la vie.

C'est donc agir sur les conditions de travail, sur le niveau et le cadre de vie, sur la nature des produits fabriqués.

Changer la vie, notre vie, c'est faire sauter les cloisons qui isolent les différentes catégories de citoyens :

Les jeunes travailleurs ici, les étudiants là, les personnes âgées ailleurs.

C'est toute la population qui doit pouvoir bénéficier d'équipements adaptés à ses besoins et s'y rencontrer. C'est aussi et surtout donner la gestion et la responsabilité de ces équipements à l'ensemble des utilisateurs.

Changer la vie, c'est aussi respecter le caractère rural de notre région.

C'est conquérir et construire l'espace dans lequel nous voulons vivre.

C'est décider que la cité soit le résultat d'une création démocratique.

C'est faire que cette cité soit un centre où les rencontres et le plaisir de se rencontrer donnent un véritable sens à la vie sociale.

Changer la vie, c'est mettre en place et gérer des institutions nouvelles où la responsabilité individuelle et collective remplacera la hiérarchie autoritaire.

C'est mettre en cause une société capitaliste et productiviste qui fait peu de cas des handicapés, des inadaptés, des marginaux qu'elle maintient dans un statut d'assistés perpétuels.

Changer la vie, c'est donc réserver une place plus importante aux opprimés, aux plus défavorisés, c'est-à-dire aux

femmes aux jeunes, aux vieux, aux immigrés.

Le sens de notre combat, c'est avant tout la conquête de toutes les données qui permettent de maîtriser et donc d'améliorer notre situation individuelle et collective.

Jeter les bases d'un autre système d'information, plus proche des citoyens, contrôlé par eux, utiles pour eux et pour la qualité des relations sociales : c'est que le CESEP propose.

Une pédagogie de l'action, une formation collective utilisant toutes les ressources de la technique moderne, une réflexion féconde débouchant sur une action transformatrice, voilà l'ambition, voilà la détermination, voilà l'objectif du CESEP.

C'est à nous, ensemble, d'entreprendre le sauvetage de notre région ;

C'est à nous qu'il appartient de donner un nouveau visage à ce Brabant Wallon qui nous est si cher ;

C'est à nous qu'il appartient d'y construire une véritable société du bonheur.¹

Ces textes datent de 1976 !

Rédigés collectivement par les fondateurs du CESEP, réunis autour de Valmy Féaux, à l'époque conseiller communal de l'opposition à Ottignies et chargé de cours à l'ULB.

37 ans plus tard, il n'y a rien à retirer !

Serge NOËL, Directeur du CESEP

1. Texte du montage diapos du projet CESEP

LA PARTICIPATION : QUELLE PLACE POUR LES PARTICI- PANTS ?

Julien CHARLES

Sur base d'un entretien réalisé par Chantal Dricot le 29 mars 2013

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Nous avons rencontré Julien Charles. Il est chercheur au FNRS¹. Il y a un an, il soutenait à l'UCL² et à l'EHESS³ une thèse en sociologie intitulée « Une participation éprouvante. Enquêtes sur l'autogestion, le management participatif, la participation citoyenne et l'empowerment ».

La présentation de cette recherche nous semble pertinente dans la mesure où la démarche participative fait l'objet d'une grande diversité de pratiques. Ce travail éclaire les conditions particulières dans lesquelles elles sont menées, permettant de déconstruire le mythe de la participation facile. Sur notre site se trouve une synthèse de cette étude. Le texte ci-dessous, relatif à l'entretien réalisé avec Julien Charles, vous en donne un aperçu. Par ailleurs, en juillet 2013, nous complétons la réflexion en proposant à tous les porteurs de dispositifs participatifs une formation permettant de comprendre les conditions concrètes dans lesquelles les processus participatifs se déploient. (voir page 35)

Le dispositif participatif est mis au service d'un objectif, d'une conviction ou d'une envie, qu'il s'agit de réaliser. Il faut donc considérer que la participation n'est pas seulement une discussion mais qu'elle vise à faire advenir certaines choses, à avoir un effet sur le monde.

LES CAS SUR LESQUELS S'EST APPUYÉE L'ÉTUDE

Julien Charles : « Concrètement, l'étude s'est appuyée sur des lieux volontairement fort différents les uns des autres. Cela relevait d'une stratégie de recherche qui me permettait d'éclairer des aspects que je n'aurais pas pu voir sans cela. Il y avait aussi un petit côté provoquant à étudier des réalités aussi éloignées que Caterpillar, une entreprise capitaliste qui

s'engage sur la voie du management participatif ; une Maison médicale ancrée sur un territoire local et qui se réclame de l'autogestion ; et la *Bicycle Kitchen*, située à Los Angeles, qui met en place un dispositif d'empowerment dans un atelier où les clients sont invités à réparer eux-mêmes leur propre vélo. Dans chacune de ces organisations, la participation est évidemment mise en œuvre de manières très contrastées et prend des formes tout à fait différentes. Mais au final des éléments communs se dégagent de l'observation et permettent de faire avancer la réflexion. »

UNE DÉFINITION OUVERTE

« En fait, pour aborder la participation dans mon travail, je n'ai pas voulu la définir moi-même. J'ai préféré m'intéresser à des situations, des lieux, des moments, des regroupements de personnes qui mobilisent eux-mêmes le mot de participation pour qualifier la façon dont ils organisent leurs relations. Après, il y a bien sûr un moment où il faut poser les choses. Je me suis donc appuyé sur une définition la plus large possible : celle qui envisage la participation comme le fait de solliciter l'expression des personnes. Je voulais surtout éviter d'arriver sur le terrain avec une définition de « La Bonne Participation ». Elle m'aurait uniquement permis d'évaluer dans quelle mesure les participants et les organisations parviennent à se hisser à sa hauteur. Mon projet était plutôt d'observer ce qui se passe dans ces lieux, ce qu'y font les participants ».

UNE DIMENSION ÉPROUVANTE

« De façon systématique, la participation sous-entend une implication personnelle pour les gens dont on sollicite l'expression. Rapidement, les organisateurs définissent ce qui leur semble convenable de faire dans la participation. Il y a alors une tension : on attend que les personnes s'expriment

et, simultanément, qu'elles répondent au cadre imposé de la « Bonne Participation » et de l'objectif au service duquel elle est mise en place. Dans les faits, quand la personne participe, cela aboutit à ce que l'on soit rarement satisfait de ce qu'elle dit. C'est difficile de comprendre cela quand on a décrété ce qu'était la seule et unique « Bonne Participation ». La participation amène inévitablement des choses beaucoup plus banales que dans l'idéal, des choses qui déçoivent souvent les organisateurs et les sociologues. Ils considèrent que la personne n'a pas une opinion suffisamment générale, que ce qu'elle dit ne permet pas de contribuer à l'objectif préalablement fixé, etc. En fait, on appelle la personne et on lui demande aussitôt de se conformer. C'est là qu'il y a une dimension éprouvante pour le participant. Ce que la personne veut communiquer doit être tout de suite transformé pour être entendu et reconnu. Sans cela, ce qu'elle dit ne sera pas retenu. C'est ce qui se passe la plupart du temps... La conclusion, fort rapide, à laquelle on aboutit alors généralement est que les gens ne sont pas capables de participer convenablement. Mais c'est une erreur : les capacités et incapacités des participants ne sont pas – ou pas seulement – inscrites dans leur tête ; elles tiennent aussi, essentiellement, à leur environnement. Le problème de l'accueil réservé aux différentes expressions du participant se situe alors dans la compétence du dispositif (et des personnes qui le mettent en place) à accepter que les participants viennent avec ce qu'ils sont à un moment donné, avec ce qui leur tient à cœur, avec ce pour quoi ils participent.»

DES CONDITIONS DE FORMAT ET DES CONDITIONS DE RÉALISATION

«Aborder les conditions de format, c'est une manière de prendre distance avec le vieux mythe de la participation facile. Cela signifie que les contributions personnelles, pour être reçues dans le dispositif participatif, doivent être mises en forme, transformées. Ça veut dire qu'on n'exprime pas tout et n'importe quoi dans ces endroits. On doit rendre ses contributions conformes ; c'est-à-dire qu'on doit se préparer ou préparer ce qu'on va dire. Ainsi, dans le cas de la Maison médicale portée par un idéal autogestionnaire, il fallait à une époque systématiquement présenter ses interventions sous forme d'arguments très généraux contribuant eux-même à l'idée de l'avènement, un jour, d'une société autogérée. Au contraire, chez Caterpillar, le management ne reconnaît comme participation convenable que celle qui contribue à améliorer l'efficacité de la production.

Les conditions de réalisation se donnent à voir, quant à elles, dans le fait qu'on participe toujours à quelque

chose. Le dispositif participatif est mis au service d'un objectif, d'une conviction ou d'une envie, qu'il s'agit de réaliser. Il faut donc considérer que la participation n'est pas seulement une discussion mais qu'elle vise à faire advenir certaines choses, à avoir un effet sur le monde. Cela conduit à reconnaître que ce à quoi on participe a, lui aussi, un effet contraignant sur la participation. Ce sont ces éléments concrets qu'il est important de prendre en compte parce qu'ils font apparaître des données qui ne sont pas reconnues quand on ne considère que l'aspect verbal de la participation.»

UNE MISE EN COMMUN

«Pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, ce qui est observable dans tous les cas, c'est que l'on fait appel à la participation des personnes et qu'au final, on tient en respect une part considérable de ce qu'elles amènent. Aussitôt qu'on ouvre la participation, on la ferme avec ces deux conditions exigeantes dont on parlait à l'instant. Mais cette fermeture n'est pas un mal en soi, bien au contraire.

Participer, c'est une façon de mettre des choses en commun. Et le propre d'une mise en commun est d'impliquer que certains éléments soient «sacrifiés», laissés de côté. Tout ce que les personnes amènent ne peut pas faire partie du commun, sinon on ne s'en sort pas pour gérer toutes ces différences. Alors, on renonce à certains éléments pour opérer un rapprochement sur d'autres. L'idée que j'entends défendre est qu'un dispositif participatif comporte un coût – les éléments qu'il faudra laisser de côté ou transformer – et portent parfois aussi des coups – lorsque ce qui importe au participant doit être radicalement transformé, au point où parfois il considère que ça n'a plus rien à voir avec ce qu'il voulait apporter. Je fais ici le lien avec ce que j'ai déjà évoqué à propos de la dimension éprouvante de la participation, qui fait parfois violence aux participants.»

UNE TEMPORALITÉ PARTICULIÈRE

«Si on veut mettre en place un dispositif participatif et faire en sorte que ça se passe le mieux possible, il faut clarifier un certain nombre de choses. D'une part, il faut définir un idéal de la participation vers lequel on va tendre. D'autre part, je l'ai déjà évoqué, il faut savoir à quoi on entend participer, au service de quoi le dispositif se met. Mais souvent on oublie que le moment inaugural est un moment de délimitation, qu'il sert à préciser ce qu'on va faire et ce qu'on ne va pas faire. Et le dispositif mis en place rend possible, ou empêche, les avancées concrètes vers l'objectif et vers l'idéal. Il faut donc aussi prendre en compte le contexte dans lequel la participa-

tion s'inscrit. Un dispositif participatif ne tient pas dans l'air tout seul, comme par magie. Il subit des contraintes extérieures dont il faut prendre la mesure. Comme on ne vit pas dans un monde tout plat et uniforme, les personnes ont des capacités variées et il y a des disparités entre elles. Il s'agit de les prendre en compte et de travailler avec ça dans le cours de la participation. Il est essentiel pour moi de penser la participation et ses contraintes à partir des participants, de ce avec quoi ils y arrivent. Donc, oui, je pense qu'il y a une chronologie particulière à la participation. Mais cette chronologie ne sera pas forcément exprimée par une progression linéaire qui irait d'une perspective individuelle à une perspective collective. Bien sûr, il y a un chemin qu'on peut baliser, avec souvent un point de départ et un point d'arrivée. Simplement, c'est faux de croire que ça va aller tout droit. Il y aura des avancées, des reculs et, dans les meilleurs des cas, des réajustements qui prennent en compte les difficultés rencontrées.»

LE TEMPS D'ENTRER DANS L'ESPACE PUBLIC

«J'ai en tête une analogie avec les travaux d'un collègue, Marc Breviglieri, qui a porté son attention sur l'adolescence. Il la pense comme un temps particulier où l'on a envie d'investir l'espace public sans oser y aller franchement. On se regroupe alors au pied des cages d'escaliers. On sort un peu, on avance sans être bien assuré, on essaye d'assurer justement. Dans cette cage d'escaliers, on s'ouvre à la rencontre mais elle permet aussi de se retrancher dans l'espace familier si on se sent mal à l'aise. Et bien, dans les moments de participation, il faut accepter ces phases d'apprentissage, ces moments «cages d'escaliers». Ce sont souvent des moments très florissants, où les gens arrivent à dire des choses qu'ils ne diraient pas dans d'autres arènes. Il faut arrêter de regretter que des personnes se retranchent : la participation devrait justement être un lieu pour cet apprentissage. D'ailleurs, il faut bien reconnaître que les problèmes autour desquels sont organisées ces rencontres ne sont pas d'emblée perçus par tout le monde comme devant être traités dans l'espace public. Ce qu'on va y partager, avant d'être perçu et présenté comme un problème, c'est quoi ? C'est une emmerde, c'est un doute, c'est un trouble. Ce sont des choses que l'on n'arrive pas nécessairement à qualifier comme étant un problème public qui impose des exigences lourdes, fort légitimes au demeurant. C'est-à-dire formulé avec un degré suffisant de généralisation, de formalisation, de dépersonnalisation.

Maintenant, si je veux formuler une vision normative de la « Bonne Participation », je dirais que c'est une parti-

icipation qui permet de se rendre compte que certains problèmes ne sont pas personnels et qu'ils nécessitent un traitement collectif ; elle permet ensuite aux participants d'enquêter sur cette problématique commune. C'est un long travail de faire le chemin qui va du doute à sa problématisation publique, en se posant des questions sur ce qui cause ce problème pour essayer de le résoudre. Je pense que la participation est un bon moyen pour réaliser ce chemin-là. C'est d'ailleurs là qu'il y a un gros problème avec les approches classiques de la participation qui considèrent que le dispositif participatif consiste à mettre en débat un problème public. Mais bien avant que ça ne devienne un problème public, il y a tout un travail qui doit être fait et qu'on ne peut pas négliger. En plus, très personnellement, je trouve que ce sont aussi les plus beaux moments politiques de la participation qui se jouent là».



1. Fonds de la Recherche Scientifique.
2. Université Catholique de Louvain.
3. Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales.

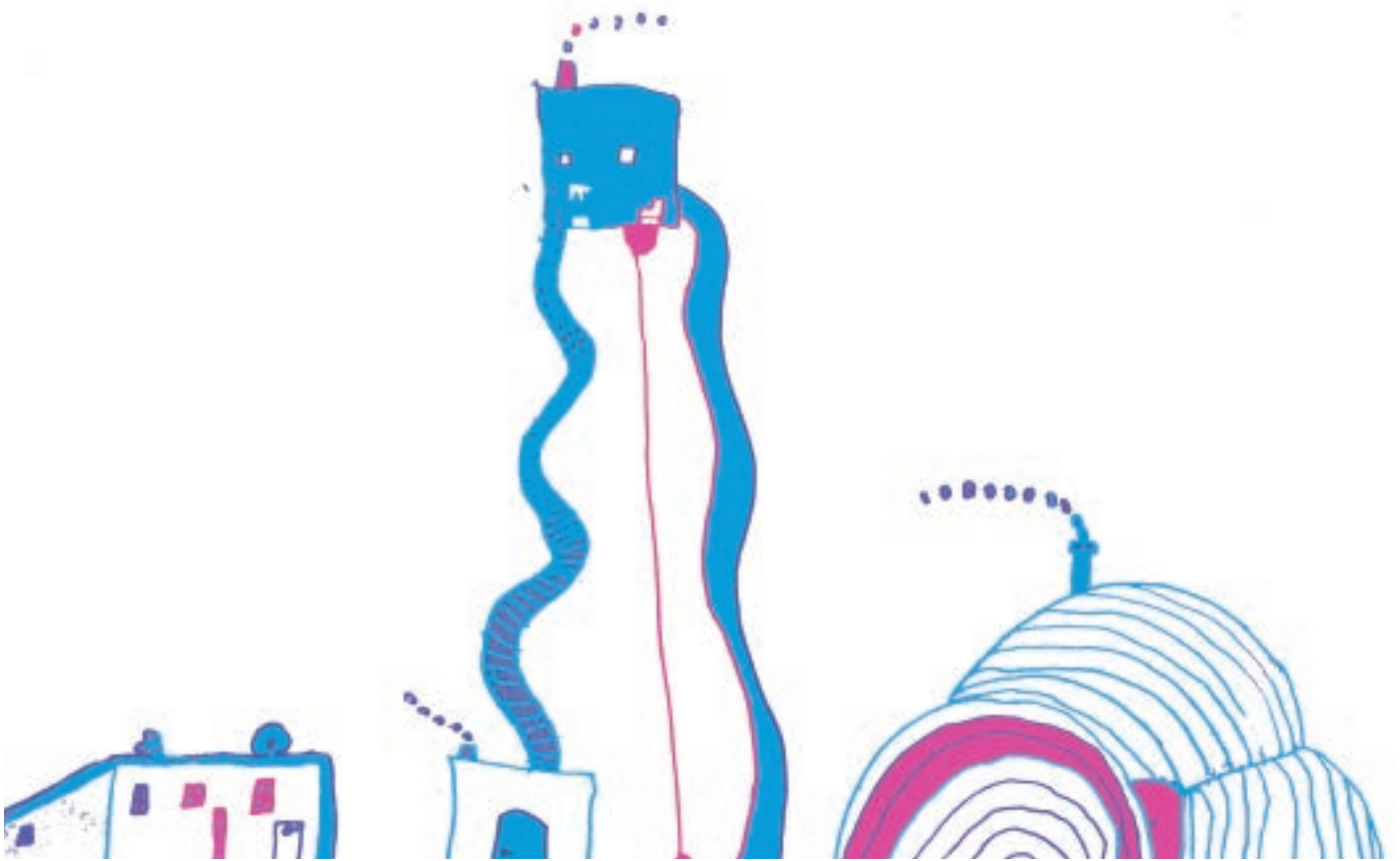


Illustration de Néo et Simon

L'INTIMITÉ DÉVOILÉE (SUITE)

Claire FREDERIC

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Que nous soyons animateurs ou formateurs approchant de près le récit de vie ou le récit professionnel, les questions se posent à un moment ou l'autre. Jusqu'où va-t-on ?

Jusqu'où laisse-t-on raconter ? Jusqu'où se dévoile-t-on comme participant ou stagiaire ? Comme formateur ? Quelle est la limite à ne pas dépasser ? Que dire ? Quand se taire ? A partir de quand pourrait-on parler de pratiques obscènes¹ ?

Autant de questions qui ont déjà traversé nos réflexions². Poursuivons donc.

LA PLACE DE L'INTIMITÉ EN FORMATION

Rappelons que dans certaines pratiques de formation, le récit professionnel est le matériau sur lequel le formateur et le groupe en formation travaillent. Les participants apportent des situations concrètes. L'échange est balisé par les formateurs. Ceux-ci proposent des repères théoriques minimum, parfois leurs propres expériences professionnelles, des exercices pratiques de réappropriation des contenus et de transfert dans les pratiques professionnelles des participants.

En utilisant ces récits, nous touchons tant à l'intimité d'un professionnel, d'une organisation, que des « publics ».

PEUT-ON PARLER D'INTIMITÉ ?

Est-ce le terme exact ?

La première représentation que nous pouvons avoir de l'intime est celle qui renvoie à ce qui est uniquement privé, personnel. Est-il judicieux de parler d'intimité lorsqu'on parle de la sphère professionnelle ? Il semble que oui, dès le moment où l'intime renvoie à ce qui est contenu au plus profond de nous, des convictions, des sentiments, des secrets.

Sommes-nous à l'abri comme participants ? Comme formateurs ? Tout en garantissant l'étanchéité de la frontière sphère privée/sphère professionnelle, nous ne sommes pas à l'abri de la confiance. Celle d'ordre privé ou familial. Par ailleurs, le cadre de formation fondé entre autres sur le principe de discrétion permet de dire ces doutes et ces ignorances, ces maladresses et ces erreurs, ces petites et ces grandes peurs, qu'on ne partage pas

nécessairement avec les collègues ou les supérieurs hiérarchiques, par timidité, par fierté, par prudence. Ce sont aussi ces périodes de crise par lesquelles toute organisation passe un jour ou l'autre et qu'on tait par précaution mais qui, dans une formation trouvent leur place.

En effet, « le cercle s'ouvre à ce qui prend place entre un être et moi, quand le besoin de confiance est apaisé, quand la relation est investie, quand il y a lien. Un lien qui se tisse, fil à fil. Ou qui advient et qui, soudain, est. Un lien qui touche à quelque chose d'intérieur » nous dit Réjane Peigny faisant référence au récit de vie travaillé dans les ateliers d'écriture. Elle va jusqu'à parler d'intimité partagée³ voire d'intimités collectives. (...) « Dans un groupe, quand respect, confiance et bienveillance permettent l'écoute, celle qui ouvre et invite à partager réellement une expérience ; les distances entre les individus raccourcissent et une identité collective apparaît, qui rend possibles des échanges d'une grande intensité ».⁴

Intimités partagées. Identités collectives. L'identité collective est une des dimensions qui fait qu'un métier existe, nous dit Guy Le Boterf⁵. Nous pouvons difficilement en faire l'économie si le cœur de la formation est le métier.

L'INCONTOURNABLE PRINCIPE DE DISCRÉTION

"Confier ou se confier, c'est livrer, livrer à l'autre, inconnu au départ, une partie de soi, parfois une partie très intime de soi ; c'est mettre cette partie à la merci de l'autre, c'est peut-être aussi et déjà mettre l'autre dans une position de pouvoir. Celui à qui on s'est confié maintenant sait, que va-t-il en faire ?" nous disait Jean-François Servais⁶. Que va faire le formateur ? Que vont faire les autres participants ?

Le devoir de confidentialité préserve la relation de formation. Cette relation est un outil précieux qui se construit à petits pas, se jauger, se connaître, se faire confiance.

Ce devoir de confidentialité se traduit d'une part par le secret professionnel. Nous n'en parlerons pas ici. En effet, le secret professionnel renvoie à une pratique sociale codée

10 BANDERILLES

par la loi et par les codes de déontologie de différents métiers.

Nous envisagerons une autre déclinaison possible, l'existence de discrétion.

Ce principe de discrétion est un principe à envisager dans les relations entre les différents acteurs de la formation, le formateur, le groupe en formation, l'opérateur de formation, le commanditaire. Chacun s'engage à respecter la plus stricte confidentialité par rapport aux informations qu'il pourrait recueillir de la part des participants. C'est pourquoi, bien souvent à l'ouverture d'une formation, au côté du principe de discrétion, nous rappelons aussi la liberté, le choix et le risque de se confier. Le/la participant(e) s'en remet aux soins du professionnel et d'un groupe en formation en se fiant au double sens du mot discrétion, s'en remettre à la sagesse, à la compétence mais aussi à cette qualité, cette vertu qui consiste à savoir garder les secrets d'autrui. Une communication des informations est limitée à l'intérêt, la volonté et à l'autorisation des participants.

Si ce principe de discrétion est incontournable et fait partie du cadre de travail posé dès les premiers jours de formation, l'étanchéité de ce cadre n'est cependant pas garanti.

Pour deux raisons au moins.

L'IRRÉPRESSIBLE BESOIN DE PARLER DES HISTOIRES DES AUTRES

Personne n'est à l'abri du « papoti papota » à la pause-café ou du « détour d'un couloir » où sans nécessairement être malveillant, on, le formateur ou le stagiaire, donne les dernières nouvelles d'un tel ou de telle organisation, de « l'entre-deux portes » où on s'échange une information en présence de collègues qui ne sont pas nécessairement concernés, de la superposition des mandats qui fait qu'on peut être participant à une formation et administrateur dans une organisation, ...

Pourquoi ne peut-on pas réprimer, contenir, refréner ce besoin de parler des histoires des autres quand ils ne sont pas là ?

LE DEVOIR DE CONFRATERNITÉ ET DE SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE

Par ailleurs, ce principe de discrétion peut parfois placer le professionnel au cœur d'un dilemme. En effet, le formateur est tenu d'adopter un comportement loyal envers ses collègues basé bien souvent sur la collaboration, la solidarité et l'entre-aide professionnelle. Que faire ? Que dire ? A qui le dire ?

Pour tenter d'avancer dans cette réflexion, je m'appuierai résolument sur le code des assistants sociaux⁷.

Ainsi, au même titre que les assistants sociaux, on pourrait envisager que le travail en équipe ne délie nullement le formateur de ce devoir de discrétion.

Il serait tenu de communiquer et d'échanger les informations strictement utiles à la poursuite de l'objectif commun de formation et dans l'intérêt du participant. Pour ce faire, il devrait solliciter l'indispensable devoir de discrétion de la part de l'équipe, en informer les intéressés qui devront en comprendre le motif et donner l'autorisation. Il s'agirait de passer de la « table pause-café » à la « table de travail ».

ET SI CE N'ÉTAIT QU'UNE QUESTION DE PUDEUR ?

Et si au-delà des règles existantes ou non, respectées ou non, se cachait derrière cet embarras d'entendre parler des histoires des autres, un manque de discrétion très certainement puisque le principe a été contourné ; de réserve, sans doute ; de pudeur, peut-être.

Par la question de l'impudeur nous dit Réjane Peigny⁸. « Celle-ci semble naître toujours du regard de l'autre, celui qui estime avoir accès à un secret, à une part qui n'aurait, selon lui, pas dû être mise à jour. Nos limites sont personnelles, varient avec le temps et le contexte, et il me paraît tout à fait logique qu'en tant que récepteur, que lecteur, on puisse être étonné, voire choqué, de ce qu'un autre révèle ».

Le/la participant(e) s'en remet aux soins du professionnel et d'un groupe en formation en se fiant au double sens du mot discrétion, s'en remettre à la sagesse, à la compétence mais aussi à cette qualité, cette vertu qui consiste à savoir garder les secrets d'autrui.

1. L'obscène – Guillermo Kozlowski – Articulations n°35 in Secouez-vous les idées n°76 – décembre 2008-janvier - février 2009

2. L'éthique du formateur, la déontologie de la formation : l'intimité mise au secret – Claire Frédéric – Secouez-vous les idées n°74 – mai-juin-juillet-août 2008

Le sexe n'est pas qu'une affaire de cul : c'est aussi une question d'humanité – Jean-Luc Manise – Secouez-vous les idées n°89 – mars-avril-mai 2012

3. Écritures de l'intime : le récit de soi face au regard de l'autre – sous la direction de Annemarie Trekker et Réjane Peigny – Éditions Traces de vie – 2011 - p34

4. Ibid - p35

5. Selon G.Le Boterf (en 2000) le métier se définit traditionnellement par 4 grandes caractéristiques :

- un corpus de savoirs et de savoir-faire essentiellement technique
- un ensemble de règles morales spécifiques à la communauté d'appartenance
- une identité permettant de se définir socialement : je suis animateur socioculturel
- une perspective d'approfondir ses savoirs et ses savoir-faire par l'expérience accumulée

6. L'éthique du formateur, la déontologie de la formation : l'intimité mise au secret – Claire Frédéric – Secouez-vous les idées n°74 – mai-juin-juillet-août 2008

7.http://www.comitedevigilance.be/sites/www.comitedevigilance.be/IMG/pdf/code_bolge_AS.pdf

8. p54



Illustration des enfants de la classe de madame Ariane

QUAND GOOGLE N'A PAS LA MÉMOIRE ASSEZ COURTE

Jean-Luc MANISE

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Vous écoutez un clip sur YouTube : paf, c'est mémorisé. Un courrier Gmail : et hop, dans le sac à données. Un petit Google Map pour la route : votre itinéraire est tout tracé. Une petite recherche ? Et hop, dans la besace. En cliquant sur les résultats sélectionnés et hiérarchisés par Google, votre navigation sera sans doute « accompagnée » par les moniteurs de l'une des plus importantes régies de publicité en ligne du monde, DoubleClick, filiale de Google depuis 2007.

Google dans les bibliothèques, Google sur la route, Google sur les mobiles, Google omniprésent, en quête permanente de ce qui fait sa fortune (bénéfice net de 2,56 milliards d'euros pour le premier trimestre de cette année) : les données des internautes, que la société négocie sur le très juteux marché du micro-ciblage et des bannières publicitaires. Fort logiquement donc, Google travaille sans relâche à rendre plus cohérent, plus pertinent, plus détaillé son eldorado

numérique : le profil des utilisateurs de ses services. D'où l'annonce en mars de l'année passée d'une rationalisation et d'une globalisation des données issues de ceux-ci. En gros, le nombre de règles de confidentialité du géant de la recherche en ligne est passé de soixante-trois à une seule ! Cela a provoqué l'émoi du Groupe 29, chargé en Europe de veiller à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée. Le G29 a confié à la CNIL, l'équivalent français de notre Commission de la protection de la vie privée, le soin d'enquêter sur les (arrières) pensées de Google.

A LA TRACE

On ne résiste pas à vous faire part des principales conclusions de ladite enquête. Première mise au point, évidente mais somme toute importante : Google doit respecter les règles en vigueur dans la vieille Europe puisque « Les services de Google sont mis à la disposition physique dans l'Union européenne

et les critères de la Directive européenne pour la détermination du droit applicable sont remplis. La législation européenne sur la protection de données s'applique donc aux traitements de données personnelles de Google. » Bon, voilà, on est déjà un peu rassuré. Le G29 identifie trois profils de « clients ». Les utilisateurs enregistrés (sans jeu de mots) qui se font effeuiller sur les Gmail, Google Play et autres Google + tout d'abord. Les « anonymes » ensuite, qui se lâchent sur le célèbre moteur de recherche de la firme de Mountain, se distraient sur YouTube (dis moi ce que tu regardes, je saurai qui tu es), Google Earth (vos destinations nous intéressent). Last but no least, il y a les crédules qui se croient à l'abri en surfant et qui finissent inévitablement par figurer au tableau de chasse des statistiques de DoubleClick.

INCOMPLET ET APPROXIMATIF

Que reproche le G29 à Google ? Bassement, il subodore que l'une des icônes les plus rentables du Web 2.0 travaille à collecter un maximum d'informations sur les us et coutumes des internautes, à les consolider pour les exploiter au mieux sur le marché de la pub en ligne. Somme toute, elle récolterait beaucoup plus d'informations que nécessaire pour faire fonctionner ses applications. « Google fournit des informations incomplètes ou approximatives sur les finalités et les catégories

des données collectées. Les règles de confidentialité mêlent des engagements particulièrement larges et des exemples qui limitent la portée de ces engagements et faussent la perception des utilisateurs quant à la portée exacte des pratiques de Google ». Bien sûr, l'internaute curieux et tenace va pouvoir surfer sur les blogs et centres d'aide de Google mais ces informations s'avèrent « incohérentes d'une source ou d'une langue à l'autre et peuvent être modifiées à tout moment ». D'autant, constate encore le G29, que les règles sont « parfois difficiles à comprendre ».

LA FOIRE AUX COOCKIES

Mais au fait, quels sont les outils que met en œuvre Google pour réconcilier vos données à partir des différents services que vous utilisez ? Il y a tout d'abord le compte Google associé à chaque utilisateur authentifié. Vous entrez votre adresse Gmail, et l'enregistrement commence. Tous vos messages sont scannés et indexés par des robots qui permettront de synchroniser l'apparition de publicités personnalisées. Il y a le cookie PREF associé à chaque visite sur un site enfant du domaine google.com (y compris les boutons « +1 pour les sites Web tiers). Il y a le fameux cookie DoubleClick sur les sites des sociétés et éditeurs faisant appel à la régie pour diffuser des annonces en ligne. Il y a le cookie Google Analytics et différents identifiants mobiles utilisés pour replacer des cookies sur certaines applications mobiles. Le G29 identifie 8 grands objectifs à ces consolidations de données. Répondre à la demande de l'utilisateur, par exemple pour établir le lien entre vos contacts et votre messagerie électronique. Cela peut également se faire avec la volonté de proposer des services demandés par l'utilisateur, mais où la combinaison des données s'applique sans que celui-ci n'en soit directement informé. C'est le cas lors de la personnalisation des résultats de recherche. La combinaison de données peut aussi s'effectuer à des fins de sécurité, de développement de nouveaux produits, de publicité, d'analyse de fréquentation et de recherche universitaire.

PAS DE BASE LÉGALE UNE FOIS SUR DEUX

Et le G29 de constater que pour quatre de ces huit finalités, il n'existe pas de base légale pour la combinaison

des données entre services. C'est le cas de la fourniture de services où la combinaison de données s'applique sans que l'utilisateur n'en soit directement informé tout comme c'est le cas lorsque Google agit pour des raisons publicitaires, pour procéder à des analyses de fréquentation ou pour développer de nouveaux produits : « Pour ces finalités, il n'y a pas de consentement valable de l'utilisateur, ne serait-ce que parce que l'utilisateur n'a pas de connaissance de la portée exacte de la combinaison de données. Et Google n'a pas fourni d'exemples significatifs de combinaison de données réalisées pour l'exécution d'un contrat qui auraient pu justifier une collecte et une combinaison de données aussi larges. » Pour le G29, Google doit « demander le consentement des personnes concernées par la combinaison de données à ces fins, et prévoir pour les utilisateurs des mécanismes supplémentaires de contrôle de cette combinaison. » Avec toujours une attention à ce que ces combinaisons de données entre service « respectent les principes de la proportionnalité, de limitation des finalités, de minimisation de données et de droit d'opposition. »

Pour le G29, Google ne souscrit pas publiquement à ces principes et n'apporte pas de réponse précise à ces questions : « Rien ne garantit pour l'instant que seules les données nécessaires à la finalité sont combinées, l'information des personnes est insuffisante et les mécanismes actuels d'opt-out sont trop complexes et inefficaces. Par exemple, un utilisateur mobile authentifié de Google+ qui ne veut pas d'annonces personnalisées doit aujourd'hui réaliser six actions différentes pour désactiver cette fonctionnalité. »

QUAND, COMMENT ET POURQUOI GOOGLE COLLECTE-T-IL DES DONNÉES ?

Face à ces constats, le G29 demande à Google de fournir des informations complètes sur ses traitements en détaillant pour chacun d'entre-eux les finalités exactes et les données collectées, y compris les données provenant d'autres services. « Cette information doit spécifier les finalités et les catégories de données traitées de manière claire et précise. Le traitement en soi doit être réalisé dans le strict respect des règles de proportionnalité et de minimisation de données, lesquelles règles doivent être reflétées dans l'information fournie. Concernant des don-

nées particulièrement sensibles comme la localisation géographique, les données bancaires et afférentes aux cartes de crédit, les identifiants uniques de terminaux et la téléphonie, il faut que soit, selon le G29 « clairement et simplement expliqué aux utilisateurs quand, pourquoi et comment ses données sont collectées et comment ils peuvent s'opposer à la collecte, au stockage ou la combinaison de ces données ». Il faut aussi avoir la possibilité d'ouvrir un compte Google sans fournir son vrai nom. Last but not least : l'utilisateur doit être informé de données biométriques pouvant être traitées et recyclées et connaître les conditions de la collecte et du stockage des gabarits faciaux.

POUR TOUJOURS...

En dépit des questions précises et réitérées par le G29, Google n'a pas été « en mesure » de fournir une durée maximale ou habituelle de conservation des données personnelles traitées : « Cette absence de réponse remet en cause l'efficacité des mécanismes d'opt-out et des actions de suppression sollicitées par l'utilisateur ».

GOOGLE PERSISTE ET SIGNE

Sur la base des conclusions de celle-ci, rendues publiques le 26 octobre 2012, le G29 a demandé à Google de se mettre en conformité, dans un délai de quatre mois. À l'issue de ce délai, Google n'a adopté aucune mesure concrète, si ce n'est en janvier une lettre de la société stipulant qu'elle agissait en conformité avec la législation européenne en vigueur. Des représentants de Google ont été reçus le 19 mars 2013, à leur demande, par un groupe de travail piloté par la CNIL, qui réunit les autorités de protection des données d'Allemagne, d'Espagne, de France, d'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. A l'issue de cette réunion, aucun changement n'a été mis en œuvre. La phase d'analyse par le G29 étant désormais terminée, toutes les autorités du groupe de travail mis en place par le G29 ont décidé d'engager le 2 avril 2013, et chacune en ce qui la concerne, des actions répressives. De son côté, Google persiste et signe : sa nouvelle politique de confidentialité qui fusionne les règles d'utilisation et regroupe les informations de ses différents services respectent les normes européennes. Affaire à suivre, comme on dit...

Sources et infos

Les principales conclusions et recommandations de la CNIL concernant les règles de confidentialité de Google

http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/La_CNIL/actualite/GOO_GLE_PRIVACY_POLICY-RECOMMENDATIONS-FINAL-FR.pdf

L'action du G29

<http://www.cnil.fr/linstitution/actualite/article/article/regles-de-confidentialite-de-google-le-g29-sengage-dans-une-action-repressive-et-coordonne/>

Le site du contrôleur européen de la protection des données : <http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/edps/?lang=fr>

Opt-out

L'opt-out, vous pouvez, comme la loi vie privée l'exige, vous opposer à tout traitement de vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct. L'opt-out est donc l'inverse de l'opt-in. Dans ce cas, vous recevez d'abord un message non sollicité mais avec la possibilité de vous désinscrire, de manière à ne plus recevoir ces messages à l'avenir. Ce système n'est autorisé qu'à condition que l'expéditeur ait obtenu votre adresse (e mail) directement auprès de vous lorsque vous avez acheté un produit ou un service chez lui, qu'il n'utilise votre adresse (e-mail) que pour des produits ou services similaires à ceux qu'il fournit lui-même et qu'au moment où il a obtenu votre adresse (e-mail), il vous ait offert la possibilité de vous y opposer gratuitement et facilement. En outre, le secteur du marketing direct a également créé les listes Robinson.

Source : Commission de la protection de la vie privée – www.privacycommission.be

EDUCATION PERMANENTE ET DEMOCRATIE URBAINE

Voilà un moment que nous envisageons la réalisation d'un dossier sur « la ville ». Vaste sujet ! Objet complexe dans lequel se cristallisent beaucoup d'enjeux sociétaux, particulièrement aujourd'hui.

Nous avons l'intuition que l'Education permanente doit s'emparer des enjeux qui traversent la ville.

Ce dossier cherche à creuser cette intuition en tentant de répondre à la question suivante : « Pourquoi et comment l'Education permanente doit-elle intervenir dans les questions sur la ville ? ».

Nous avons choisi de prendre cette question sous l'angle de la démocratie urbaine et plus spécifiquement de la question des rapports de force qui se jouent dans l'aménagement du territoire urbain. A l'heure de la métropolisation, de la création du Plan de développement international et des « rating », quelle est la place laissée aux habitants dans la construction de Bruxelles ?

Acteurs du secteur de l'Education permanente, nous devons nous emparer de cette question et mettre en lumière les rapports de force qui s'y jouent, consciemment ou inconsciemment. Car sous le couvert de choix purement techniques, il est nécessaire de se rappeler que l'aménagement du territoire urbain est avant tout un acte politique. Il s'agit de saisir la complexité dans laquelle nous sommes pris et de dégager les marges de manœuvres qui sont les nôtres.

Pour ce faire, nous nous appuyons dans ce dossier sur la pensée d'Henri Lefebvre, qui réalise un véritable trait d'union entre la gestion de la cité et l'Education permanente. Pour étayer cette réflexion, trois rencontres éclaireront des points de vue différents : engagé, analytique et de terrain.

Dossier réalisé par Maud VERJUS

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be



Illustration de Saphy

LE DROIT À LA VILLE

Maud VERJUS

UN CONCEPT MOBILISATEUR POUR L'ÉDUCATION PERMANENTE

Notre question en tête², nous sommes partis « explorer la ville ». Ses portes d'entrées sont multiples : gentrification, mixité sociale, métropolisation, ... Mais au fil de nos lectures, un concept s'est rapidement imposé comme le nœud connectant entre elles différentes

problématiques urbaines. Il s'agit du « droit à la ville »¹, développé dans les années 60 par Henri Lefebvre, philosophe, sociologue et géographe français.

Bien que porteuse d'une nouvelle façon d'envisager la ville à l'époque, sa lecture a longtemps été critiquée comme trop marxiste. Depuis quelques années, elle revient au devant de la scène intellectuelle mais aussi sociale et socio-culturelle. Au fondement de sa conception de la ville se trouve la remise au centre du citoyen et son droit à produire la ville.

LA VILLE, UN CHAMP DE BATAILLE MODERNE ?

H. Lefebvre considère la ville comme un espace politique. Pour lui, la ville est la projection au sol des rapports sociaux³. Dans ce sens, la ville est envisagée comme un « espace social⁴ » : elle est le résultat concret d'une concurrence de rapports de force entre acteurs aux positions inégales. Cela signifie que s'y cristallisent des tensions entre acteurs qui ont des enjeux différents. Les décisions qui concernent l'amé-

nagement du territoire urbain sont donc le résultat de la confrontation de ces enjeux.

En réaction à un urbanisme de type fonctionnaliste – qu'il perçoit comme au service des intérêts capitalistes – il politise la « planification urbaine », nouvelle science à l'époque. Sa particularité est en effet l'introduction de la question des rapports de force, au cœur de la production de la ville. Pour prendre un exemple, faire le choix de détruire de l'habitat (même mitéux) pour y construire du bureau est une prise de positions. Il soutient que, sous couvert de neutralité, l'approche techno-scientifique défend un certain point de vue, donc des valeurs. Ne nous leurrions pas : une décision purement technique n'existe pas, elle défend des choix. Elle est donc politique. Avec lui s'opère la prise de conscience que la ville est un enjeu de société. Il constate que la ville industrielle est progressivement remplacée par la « ville métallique » : « Elle devient pour lui, le lieu de l'aliénation par excellence et l'urbanisme, " jouet d'un pouvoir centralisateur " (Lefebvre, 69), dépossède une classe de sa force de travail et accentue la ségrégation⁵ ». Il observe l'avènement d'une nouvelle société urbaine : « les formes de ségrégation spontanée ou "programmée" participent à l'éparpillement des populations, à la désintégration de la ville comme œuvre collective. Dans tous les secteurs de la vie sociale, la ségrégation pénètre la vie urbaine, la dissocie, la fait éclater. [...] L'appropriation de la ville a été ôtée aux populations ouvrières »⁶.

Bien que certains aspects de la pensée d'H. Lefebvre ne soient plus tout à fait adaptés et puissent être perçus par certains comme « poussiéreux », nous pensons que son concept de « droit à la ville » et la vision politique qui en découle restent éminemment d'actualité.

UNE CONCEPTION POLITIQUE DE LA VILLE

H. Lefebvre est un intellectuel engagé et un utopiste. A l'heure des bouleversements des années 60, « il espère voir émerger un nouvel horizon plus favorable à l'homme »⁷.



L'intérêt de sa conception du « droit à la ville » est la complexité qu'il y met : ce droit ne se limite pas au droit de posséder un toit ou à un accès aux espaces publics, il couvre « un programme de recherche et d'action politique qui puisse permettre aux hommes de se réapproprier l'espace urbain et leur vie citadine, restituer aux habitants une participation à la vie de la cité »⁸. Entre les lignes, il en appelle véritablement à une forme d'Education permanente. Il soutient « la nécessité d'une réappropriation de l'espace urbain par les citoyens comme point de départ pour la transformation démocratique de la société »⁹.

H. Lefebvre entrevoit, avec Mai 68, la possibilité d'une réalisation de son utopie. Il pense que les événements de cette période vont permettre ce renouvellement démocratique et ainsi, parvenir au « droit à la ville ». Il devra se rendre à l'évidence, les revendications de Mai 68 n'ont pas porté sur la place laissée aux citoyens dans la conception de ce qu'est « la ville », comme il l'avait espéré¹⁰.

Toutefois, en France, la contribution d'H. Lefebvre a largement influencé la sphère politique, tout au moins dans le discours : « D'une certaine manière, [la pensée de Lefebvre] se prolonge aujourd'hui, au moins de manière rhétorique, à travers les discours et quelques expériences de "démocratie participative". Même si ses applications contemporaines laissent parfois à désirer, l'idée initiale de base, l'idéal dont elles se réclament,

renvoie dans une large mesure aux propositions de Lefebvre. [...] Ainsi, la revendication du "droit à la ville" contribue fortement à modifier le regard porté par les milieux politiques sur les problèmes urbains (Lévy, 1994) »¹¹. En Belgique, le développement de la démocratie participative dans le cadre de l'aménagement du territoire urbain ne se déroule pas dans le même contexte.

Nous aborderons cet aspect dans l'entretien avec Christine Schaut. L'on peut cependant imaginer que la réalité française et la pensée de Lefebvre ont partiellement teinté la réalité belge.

UNE INVITATION À L'ACTION

La pensée d'H. Lefebvre est véritablement mobilisatrice pour l'Education permanente.

Elle donne une place centrale aux rapports de force, souvent éludés, et nous invite à nous saisir d'un pouvoir d'action trop souvent délaissé.

Dans cette perspective, l'Education permanente devrait assumer plusieurs rôles. Elle devrait tout d'abord rendre visible les tensions entre acteurs aux pouvoirs inégaux et les enjeux qui les sous-tendent pour ensuite construire des moyens d'agir sur ces mécanismes. Dans cette optique, l'Education permanente doit « créer la controverse »¹², c'est-à-dire mettre en discussion les différents intérêts en présence (les promoteurs, les pouvoirs publics, les habitants, ...). Une réelle ouverture des discussions qui n'évite pas la question des rapports de force peut per-

mettre de rétablir un relatif équilibre entre les intérêts car ils sont alors l'objet même de la rencontre. Cela amène surtout à « repolitiser les choix posés »¹³. Nous reviendrons également sur les conditions qui le permettent. Dans ce cadre, un autre rôle dévolu à l'Education permanente est de faire vivre le conflit pour que les acteurs qui détiennent le pouvoir ne puissent pas éluder la justification de leurs décisions. A ce titre, la participation est intéressante si l'objectif est de prendre en compte ce conflit d'intérêts et d'associer d'autres points de vue au débat. Si l'on considère que la participation peut être un des vecteurs qui mène à plus de démocratie, n'oublions pas qu'il est primordial de travailler en parallèle sur les conditions socio-économiques des habitants. Sinon, ce serait ne traiter qu'une partie du problème. Nous aurons aussi l'occasion d'y revenir.

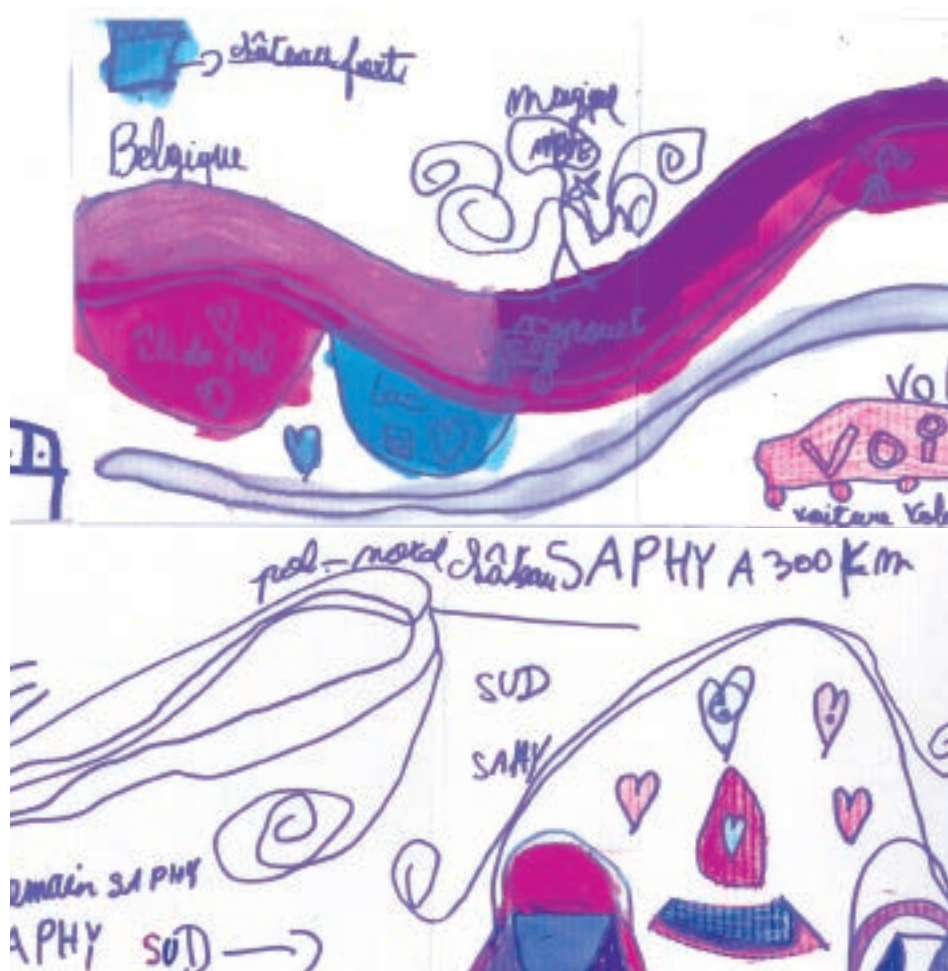
Dans cette perspective, une troisième responsabilité impartie à notre secteur est de faciliter l'accès des habitants aux réels enjeux en présence : « que se joue-t-il pour nous, habitants, dans ce projet d'aménagement du territoire ? ».

Au cours du dossier, nous aborderons d'autres rôles que l'Education permanente peut jouer vis-à-vis des enjeux urbains. La lecture engagée d'H. Lefebvre nous éclaire en termes de projet politique, de valeurs mais aussi de pouvoir d'action. Elle donne tout son sens à l'Education permanente dans le terreau urbain.

Par contre, sa lecture nous offre peu de pistes méthodologiques concrètes. Afin de s'outiller méthodologiquement et de poursuivre notre réflexion sur le sens de l'Education permanente en ville, nous avons rencontré différents acteurs qui nous ont apporté leurs regards et leurs points de vue.

Pour entamer la réflexion, nous avons interviewé deux travailleurs d'Inter-Environnement Bruxelles (IEB). Interpellés par les rapports de force en ville, IEB a réalisé un dossier à partir du livre « Le droit à la ville » d'H. Lefebvre. Cette rencontre va nous aider à clarifier les enjeux bruxellois actuels et nous apporter quelques pistes méthodologiques. Ensuite, nous avons interrogé Christine Schaut, sociologue passionnée par le terrain. Elle va nous permettre de prendre un peu de hauteur et d'analyser la genèse et le sens des dispositifs participatifs urbains. Elle nous livrera aussi une série de pistes méthodologiques concrètes.

Pour finir, nous avons rencontré CLA - Collection de Livres d'Artistes, qui fait partie du réseau des bibliothèques et ludothèques de Watermael-Boitsfort. Elle a réalisé un projet avec des démarches créatives et artistiques touchant à la question des rapports sociaux et du vivre ensemble dans le quartier des Cités-Jardins. Cette expérience nous donne accès à la dimension concrète du projet.



1. LEFEBVRE, H., Le droit à la ville, ed. Economica, 1968, 3e éd.2009. Sur le sujet, lisez aussi le dossier Le droit à la ville d'IEB : <http://www.ieb.be/Bem-259-260->.

2. A savoir : « Pourquoi et comment l'éducation permanente doit-elle intervenir dans les questions sur la ville ? », présentée dans le chapeau du dossier.

3. Ce présent article s'appuie notamment sur l'article de COSTES L., Le droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ?, Espace et sociétés, 2010/1 n°140-141, p.177-191.

4. Concept développé par Pierre Bourdieu.

5. Op Cit., p. 179.

6. Ibidem, COSTES, L., p.180.

7. Ibidem, COSTES, L., p.180.

8. Ibidem, COSTES, L., p.180.

9. Ibidem, COSTES, L., p.181.

10. Voir les propos de L. COSTES.

11. Ibidem, COSTES, L., p.183.

12. Hors série de la revue Politique, « Le mouvement social face à la question urbaine », SCOHIER, C., SONCK, M., PROGNON, N., in L'odyssée de l'espace, octobre 2012, n°HS20, p.92.

13. Op Cit., p.92.

LES RAPPORTS DE FORCE AU COEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN

Rencontre avec deux travailleurs d'Inter-Environnement Bruxelles,

Claire SCOHIER et Nicolas PRIGNOT

Propos recueillis par Maud VERJUS

L'espace public n'est pas privatisé de façon permanente et systématique mais il est « privatisable ». A tout moment, le privé et lui seul, peut investir les espaces.

Dans nos recherches et lectures sur le rôle que peut jouer l'Education permanente dans les problématiques urbaines, nous sommes rapidement tombés sur des articles écrits¹ par Inter-Environnement Bruxelles (IEB)², notamment sur le concept de « droit à la ville » d'H. Lefebvre. Nous leur avons proposé une rencontre pour échanger sur les enjeux propres au milieu urbain bruxellois.

Qu'est-ce qu'IEB ?

Claire Scohier : IEB est né dans le terreau urbain des luttes de quartiers des années 70. C'est une fédération de comités de quartier, d'habitants et d'associations actives sur les enjeux urbains bruxellois. Elle se bat pour plus de démocratie urbaine et la prise en compte de l'environnement au sens large et des rapports socio-économiques présents dans la ville.

D'après vous, quels sont les enjeux spécifiques à Bruxelles aujourd'hui ?

CS : D'une façon générale, nous sommes à l'heure de la mondialisation, avec des lieux centraux de décisions. Les villes sont mises en concurrence entre elles. Il y a des « rating »*, qui hiérarchisent les villes selon leur attractivité. Ils sont définis à partir de différents critères comme le fait de se doter de grandes infrastructures, de lignes de chemins de fer rapides, de salles de spectacles, de centres commerciaux, de centres de congrès, ... Toute ville doit se doter de ces structures pour pouvoir entrer en compétition. C'est ce qu'on appelle la « ville métropole ».

Nicolas Prignot : Le développement de la ville avec le secteur culturel devient un enjeu de développement international. C'est comme ça qu'ont été créés le Plan de développement international (PDI) et le Plan culturel. Beaucoup d'associations culturelles de Bruxelles se font prendre au jeu. Il faut se développer, on ne réfléchit pas aux effets d'annonces qu'on produit. On se retrouve dans une dynamique publicitaire à l'étranger auprès d'une population qui n'est pas celle de Bruxelles. L'art en est la figure de proue. Bruxelles n'a pas spécialement besoin de se mettre en concurrence avec Paris... Ce n'est pas

ce dont elle a besoin maintenant !

CS : La ville métropole qui met toutes les villes en concurrence, c'est à partir des années 2000. Avant le PDI, la Région bruxelloise était dans une optique plus endogène de rénovation urbaine, tournée vers les quartiers. Bruxelles est plus comme une ville américaine où les pauvres arrivent au cœur de la ville en espérant trouver de l'emploi. Jusqu'il y a peu, le logement n'était pas très cher à Bruxelles, comparé à d'autres capitales européennes. La crise du logement que nous connaissons aujourd'hui est venue sur le tard. Cette crise s'explique par cette logique d'attractivité et par le sous-financement de la Région bruxelloise. Une fois les trois Régions créées, on s'est demandé comment les financer. Bruxelles s'est faite avoir parce qu'elle est un bassin d'emplois pour toutes les Régions. Beaucoup de travailleurs à Bruxelles sont des navetteurs qui payent leurs impôts aux deux autres Régions ! Dans les clés de répartition budgétaire, Bruxelles s'est retrouvée complètement sous-financée par rapport aux dépenses liées à l'accueil des navetteurs et des institutions européennes.

Les dirigeants bruxellois ont voulu capter au maximum une classe moyenne qui allait habiter et payer ses impôts ici. Ce faisant, ils ont attiré des investissements immobiliers qui ont fait monter les prix. Mais la classe moyenne ne reste pas à Bruxelles pour autant. Elle cherche à s'installer là où le prix d'une maison quatre façades et un jardin est nettement moins. La crise du logement est née en partie de ça : le prix du logement a augmenté sans que les moyens des Bruxellois ne suivent. Sans compter la nette insuffisance de logements sociaux pour les plus bas revenus. De façon générale, à Bruxelles, il y a une insuffisance de maîtrise publique sur le foncier. Les communes et la Région vendent leurs terrains ou leurs bâtiments parce que ça fait des rentrées financières immédiates. C'est une politique de court-terme. Après, elles doivent louer et payer au privé ! La Région et les communes s'appauvrissent donc petit à petit.

NP : L'ouvrage d'Henri Lefebvre "Le droit à la ville"² est intéressant à ce sujet. Il montre que la ville ne fonctionne pas toute seule mais bien au sein d'un système : on crée « la ville » versus « la banlieue » ou versus « la campagne ». Son identité se définit par rapport à son extérieur. Bruxelles, c'est ça. Comment est-elle financée par rapport à son extérieur ? Comment est-elle irriguée de flux de voitures, de navetteurs, ... ?

Dans vos écrits, vous pointez une logique de privatisation des espaces publics. La privatisation n'est-elle pas le résultat d'une mise en tension entre acteurs aux intérêts différents ?

NP : Aujourd'hui, tout doit être encadré au préalable. Tu ne peux plus aller boire des canettes avec tes copains dans un parc et te saouler. Par contre, le faire dans un événement de Carl de Moncharline, pas de problème. Tu paies ton entrée, il y a des systèmes de sécurité. Il ne peut pas y avoir d'angle mort. L'aménagement de la place Flagey en est un bon exemple. L'idée était de pouvoir y faire plein d'événements : des marchés, un match de volley organisé par Fortis, un truc de bagnoles, ... Il devait donc forcément être vide. L'espace public n'est pas privatisé de façon permanente et systématique mais il est « privatisable ». A tout moment, le privé, et lui seul, peut investir les espaces.

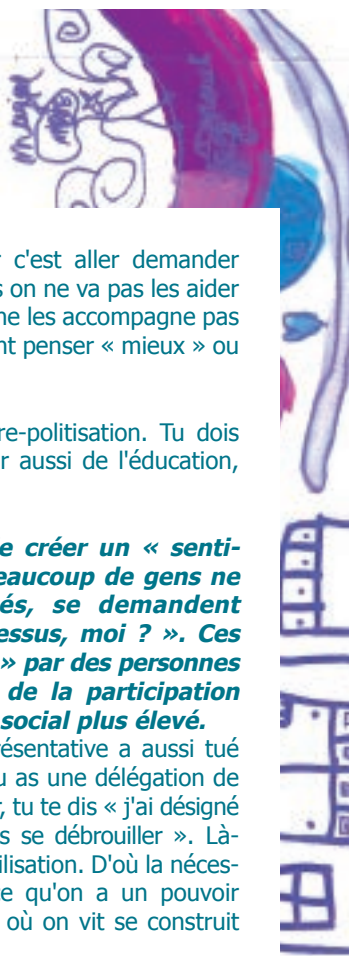
CS : Il y a un ciblage du public évident. Au site des abattoirs à Cureghem, les gestionnaires veulent faire un lieu plus « hype » avec un marché plus chic. Jusqu'à présent, c'est un marché populaire où beaucoup de gens achètent de quoi manger à bas prix !

Ils ont maintenant créé le « Boeremet », le marché du jeudi, qui n'est pas annoncé à Cureghem ou à Anderlecht mais au Quartier Européen, au Centre-Ville, place du Châtelain. La publicité annonce « ceci n'est pas un marché ». C'est clair, c'est un événement ! En regardant l'affiche, tu as tout de suite compris à quels codes culturels on s'adresse. Les gens du quartier ont bien compris que ce n'était pas pour eux le jeudi.

NP : C'est justement comme ça que fonctionne la politique de gentrification. On fabrique activement des lieux qu'on veut désirables par certaines personnes avec de l'argent. Ce n'est pas parce que c'est moins cher que le consommateur rationnel se dit qu'il va aller là. C'est lui qui est la cible, on veut le voir arriver dans ces quartiers.

CS : Souvent les gens te disent « c'est naturel, la gentrification a toujours existé, les quartiers populaires se déplacent, des quartiers s'embourgeoisent ou s'appauvrissent ». Ce serait comme un écosystème, qui s'adapte. On rend ça « organique » comme si il n'y avait pas d'intervention des pouvoirs publics pour organiser ce système avec le privé.

NP : Pour moi, l'enjeu de la ville, c'est l'enjeu de toutes ces interventions. Le secteur cul-



turel est pris dans ces contraintes et utilisé par les pouvoirs publics pour certaines actions. Le Plan culturel ne réfléchit nulle part à ces effets autres que ses propres effets de vitrine. Il ne parle pas de la question de l'accessibilité sociale des publics, ce n'est pas son intérêt. Juste des grands événements, des grands lieux, des vitrines pour l'international...

On entend de plus en plus parler de la création de dispositifs participatifs où on fait participer les gens ou plutôt on les consulte...

CS : On dit « consulter » mais en fait ce qu'on demande, c'est « d'adhérer ». La participation comme on l'organise à l'heure actuelle, c'est du « city marketing ». On te vend quelque chose. On réunit les habitants, on leur montre de belles images et on leur demande ce qu'ils en pensent. Mais ce qu'on cherche surtout c'est l'adhésion à un projet qui est déjà ficelé.

On consulte sur de faibles enjeux...

CS : Un bon exemple est le cas de la place Rogier. C'était le début où la Région organisait la participation sur le réaménagement des places publiques. Ils ont mobilisé les associations, les structures comme nous, pour « animer ». En réalité, c'est Guignol, quoi ! Très rapidement, c'est devenu « vous pourrez décider si le banc ira là ou là ». Cela a été réduit à des choses tellement mineures que tu te rends vite compte que ce n'est pas de la participation ! Ceux qui ont tâté de ces processus là, ils sont échaudés, désabusés. C'est une très bonne façon de tuer la vitalité démocratique !

Ça renvoie à Lefebvre. Pour lui, la participation n'est pas un véritable outil de démocratie. Elle sert à légitimer des actions déjà prédéfinies. Finalement, on peut faire pire que mieux. En termes d'Education permanente, que peut-on envisager ?

CS : Alinsky, dans « Être radical »³, a dit « Ça ne sert à rien de se couler dans les outils proposés par les décideurs puisqu'ils sont sur leurs acquis, les cadres légaux sont créés pour le maintien des acquis de l'élite en place ». Il dit qu'il faut agir par d'autres outils. IEB est pris là-dedans puisqu'on a tendance à utiliser les outils mis en place par la Région : les enquêtes publiques, les commissions de concertation. L'Education populaire doit se saisir de ses propres lieux de mobilisation.

C'est la question de l'œuf et de la poule : si les pouvoirs publics n'écoutent pas ce que disent les citoyens, les citoyens ne se mobilisent pas. En même temps, si les citoyens ne bougent pas, il n'y a pas de raison que ça change. Par où prendre la question ?

NP : Souvent participer c'est aller demander aux gens ce qu'ils veulent mais on ne va pas les aider à penser ce qu'ils veulent. On ne les accompagne pas dans la réflexion sur « comment penser « mieux » ou autrement son quartier ? ».

CS : Ça demande une re-politisation. Tu dois créer le terreau. C'est le levier aussi de l'éducation, de l'enseignement.

Une Bagicienne⁴ parlait de créer un « sentiment de citoyenneté ». Beaucoup de gens ne se sentent pas concernés, se demandent « qu'aurais-je à dire là-dessus, moi ? ». Ces réunions sont « noyautées » par des personnes qui ont déjà une culture de la participation avec un capital culturel et social plus élevé.

CS : La démocratie représentative a aussi tué pas mal d'initiatives puisque tu as une délégation de responsabilités. Tu as été voter, tu te dis « j'ai désigné les personnes qui sont censées se débrouiller ». Là-dessus, il y a une déresponsabilisation. D'où la nécessité d'une prise de conscience qu'on a un pouvoir d'agir, que la ville ou l'espace où on vit se construit collectivement.

NP : Tu as deux sens de « représentatif » qui nous piègent tout le temps. Un qui est lié aux « élections » : tu es représentatif parce que tu es élu. De l'autre tu es représentatif parce que tu es statistiquement dans la moyenne, tu représentes la majorité. Tu es censé penser comme les autres qui sont comme toi parce que c'est ta classe ou ton groupe qui s'exprime à travers toi. Mais on ne te demande jamais de réfléchir non plus. On ne t'explique pas les dossiers. Dans les panels représentatifs, on veut savoir ce que les gens pensent abstraitement. Ces deux notions de représentativité sont dangereuses parce que d'un côté il n'y a que l'élu qui a le droit de parler. De l'autre, on ne tient pas compte de ce qui te fait penser. Il n'y a pas de création d'intelligence collective. Ce qu'il peut y avoir dans un groupe de citoyens qui planche pendant des mois sur des dossiers, qui va devenir, d'une certaine manière, expert.

CS : Ce serait intéressant d'imaginer, pour ne pas être dans cette délégation représentative, des lieux qui seraient de vrais vecteurs d'affrontement, de débat et pas juste « une fois pendant deux mois tu crées un petit groupe et puis ce groupe ne se verra plus jamais ». On ne les consultera plus jamais.

NP : Les premiers jurys citoyens ne fonctionnaient pas comme ça. On leur donnait vraiment du pouvoir. On leur donnait le temps de se voir entre eux, de convoquer des experts. C'était eux qui

décidaient qui devait venir répondre au jury et pas l'inverse. Maintenant, on invite deux ou trois experts qui expliquent pourquoi c'est normal qu'on construise une tour là. On donne aux habitants une position tout à fait scolaire. Il n'y a pas du tout de prise de pouvoir, il n'y a pas du tout de récupération de la question avec nos propres outils. La manière dont ces comités citoyens sont organisés aujourd'hui fait qu'ils sont sans intérêt ou à peu de choses près. De nouveau, ce ne sont plus nos propres dispositifs qu'on met en place, c'est organisé par les pouvoirs publics. C'est à nouveau bien cadré, pour ne pas que ça déborde.

C'est là que l'Education permanente peut avoir un rôle...

NP : Oui, celui de résister à « se mettre à la place de ». Ces groupes citoyens c'est « et si c'était toi qui étais élu, à la place de Charles Picqué, tu ferais quoi ? » « Et ben, il suffit de ». Tu tombes alors dans des simplismes qui éludent l'épreuve de la différence et de la complexité.

Avez-vous vécu une expérience d'un comité de quartier où vous avez pu prendre le temps, entrer dans une démarche d'Education populaire et qui a donné ses fruits ?

NP : A Neder-Over-Hembeek, au Nord de Bruxelles, c'était intéressant. Il y avait beaucoup d'espace, de réserves foncières et donc beaucoup de projets les uns derrière les autres. Des comités de quartier se sont créés autour des premiers projets, puis ils ont été pris dans une logique de longue durée sans l'avoir anticipé au départ. Ils se sont interrogés, ils ont fait venir des gens. Petit à petit, ils construisent un livre blanc. Ils interpellent les échevins.

CS : Neder-Over-Hembeek ne peut malheureusement pas facilement être extrapolé. Notamment parce que tu y retrouves des habitants qui ont quand-même un capital culturel important. On achoppe malgré tout souvent là-dessus. Ce sont des diplômés, des gens qui se sont vite familiarisés avec les enjeux urbanistiques, qui osent aller parler aux politiques, ils sont dans des rapports de négociations, ils partagent les mêmes codes culturels... Mais souvent, au cœur même de la ville, où les enjeux sont nombreux, les rapports de force sont plus inégaux, tu as l'écrasement d'un public par un autre. Tu n'as pas cette capacité d'organisation par les habitants. Et donc, c'est souvent pris en charge par des associations. C'est un travail lent, invisible pour tisser de nouveaux rapports sociaux qui vont pouvoir politiser, organiser, combattre.

Qu'est-ce qui vous a motivé à aller rechercher H. Lefebvre qui a une pensée qui date d'il y a plus de 40 ans ?

CS : Henri Lefebvre nous propose un programme politique. Il invite à se ressaisir de la question urbaine comme vecteur de lutte sociale. Ceux qui sont dominés doivent redéfinir collectivement les lignes du programme urbain face aux élites. Il a cet universalisme qui se perd aujourd'hui parce qu'on est dans des sociétés tellement spécialisées, technicisées et fragmentées ! Même si son œuvre a 50 ans, il était très prospectif ! Il a une pensée foisonnante. Une pensée qui permet de construire vers l'avant, de penser le devenir des rapports sociaux.

On dit « consulter » mais en fait ce qu'on demande, c'est « d'adhérer ». La participation comme on l'organise à l'heure actuelle, c'est du « city marketing ». On te vend quelque chose.



1. Sur le sujet lisez le dossier d'IEB : <http://www.ieb.be/Bem-259-260->.

2. Pour plus d'infos, consultez : <http://www.ieb.be/>.

3. ALINSKY, S., Être radical, éd. Aden, 2012.

4. Catherine Lievens, participante ayant suivi la formation BAGIC

* Classement

LA PARTICIPATION OU LE PARI DE LA COMPLEXITÉ

Rencontre avec Christine SCHAUT

Sociologue, professeure à l'Université Saint-Louis Bruxelles et chargée de cours
à la Faculté d'Architecture la Cambre-Horta-ULB.

Propos recueillis par Maud VERJUS

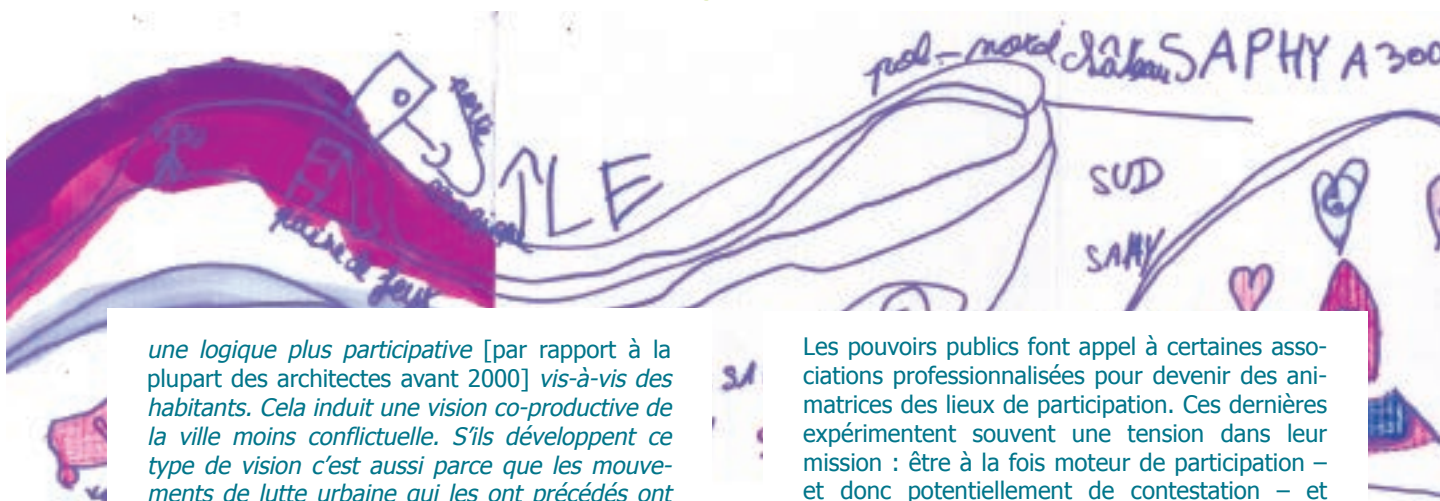
Lors de notre rencontre, Inter-Environnement Bruxelles a mis en exergue plusieurs enjeux bruxellois, sous le prisme de la « *démocratie urbaine* ». Ils nous parlent d'un point de vue d'acteur engagé, soucieux des rapports de force et des inégalités dans les prises de décisions liées à l'aménagement du territoire urbain. Toujours notre question en tête, nous avons décidé d'interroger une sociologue sur les dispositifs existants qui associent les habitants à la construction de l'aménagement du territoire urbain. Il nous tenait à cœur de confronter le point de vue d'H. Lefebvre et d'IEB sur les rapports de force qui peuvent s'y jouer. Nous nous sommes tournés vers Christine Schaut, préoccupée par les liens qui unissent participation citoyenne, démocratie et aménagement du territoire.

« MOUVEMENTS SOCIAUX URBAINS », AU PLURIEL

Christine Schaut nous explique que plusieurs générations de « mouvements sociaux urbains » se sont succédées dans l'histoire courte de la métropole bruxelloise. La première naît dans les années 70, d'une mobilisation habitante contre

un projet d'arasement d'une partie du quartier des Marolles. À cette époque, on assiste à une alliance entre le pouvoir politique et les promoteurs immobiliers qui entraînera ce qu'on appelle le phénomène de « Bruxellisation », où l'on « casse » la ville existante. Une coalition d'acteurs se crée autour de cette mobilisation, qui donnera naissance à l'ARAU, défenseur de la fonction habitante face aux projets immobiliers favorisant la fonction « bureau ». L'ARAU promeut la participation en revendiquant des enquêtes publiques et la concertation des habitants. Il sera à l'initiative de la création d'IEB et de différents comités de quartiers. En valorisant les contre-projets aux projets présentés par la coalition composée de représentants politiques et de promoteurs, les différents mouvements cherchent à instaurer un rapport de force favorable aux habitants et développent une vision conflictuelle de la production de la ville.

Une deuxième génération de militants de la cause urbaine apparaît dans les années 2000, composée, entre autres d'architectes. « *Comme le souligne Louise Carlier¹, ils s'intéressent aux autres usages de la ville et à l'échelle métropolitaine* ». Ils prônent un « *urbanisme processuel* : ils sont dans



une logique plus participative [par rapport à la plupart des architectes avant 2000] vis-à-vis des habitants. Cela induit une vision co-productive de la ville moins conflictuelle. S'ils développent ce type de vision c'est aussi parce que les mouvements de lutte urbaine qui les ont précédés ont tracé un chemin ».

D'ACTEURS MILITANTS À ACTEURS POLITIQUES

La chercheuse nous apprend qu'à la création de la Région de Bruxelles-Capitale, des membres de la première génération de militants va investir les cabinets ministériels et les administrations. Avec eux, ce sont les revendications des mouvements de luttes urbaines qui intègrent l'appareillage politique de la Région : « *Les nouveaux gestionnaires de la Ville-Région s'emparent d'une partie du discours de lutte, entre autres la notion de participation, la thématique de la reconstruction de la ville, et l'insufflent dans les politiques urbaines* ». Cela se concrétise notamment par la conception des Contrats de quartiers² et « *bouleverse l'idéologie fonctionnaliste de la ville qui prévalait jusque là l'exclusion des habitants. Le politique, qui conçoit les dispositifs, est maintenant composé pour une part d'acteurs associatifs issus des premiers mouvements de luttes urbaines. On pourrait dire que le politique est "nourri du bas". Ces dispositifs se sont progressivement imposés dans le domaine des politiques régionales* ». Il s'agit donc prioritairement, pour Ch. Schaut, d'une inclusion de militants avec leurs préoccupations et revendications dans le monde politique plutôt que d'une récupération instrumentale par les pouvoirs publics d'une demande citoyenne.

Bien que l'intention d'associer les habitants au débat puisse être réelle, introduire des dispositifs participatifs permet aussi aux pouvoirs publics « *d'atténuer le conflit, de le gérer voire pour certains de le délégitimer* ». Cela peut parfois être un prétexte pour dire « *vous avez pu participer mais vous n'étiez pas là. Il fallait vous prononcer avant* ». Mais, pour la sociologue, « *même si cet objectif managérial prévaut, cela n'empêche que des choses intéressantes se passent dans le cadre de la participation. Elle a ses mérites et ses apories, ses obstacles* ». Elle considère qu'« *il faut faire le pari de la complexité pour comprendre la participation* ».

Les pouvoirs publics font appel à certaines associations professionnalisées pour devenir des animatrices des lieux de participation. Ces dernières expérimentent souvent une tension dans leur mission : être à la fois moteur de participation – et donc potentiellement de contestation – et rémunérées par leurs commanditaires, les pouvoirs publics. Prises dans cette tension, IEB et le Bral³ finiront par se retirer de ce champ d'intervention. Parallèlement d'autres associations sont nées de cette demande des pouvoirs publics d'instaurer des lieux de participation.

Ch. Schaut constate que davantage de synergie entre les associations animatrices de la participation et les associations socio-culturelles locales permettrait de coaliser leurs forces et de bénéficier des connaissances et des spécificités de chacune.

QUELLES CONDITIONS POUR LA PARTICIPATION ?

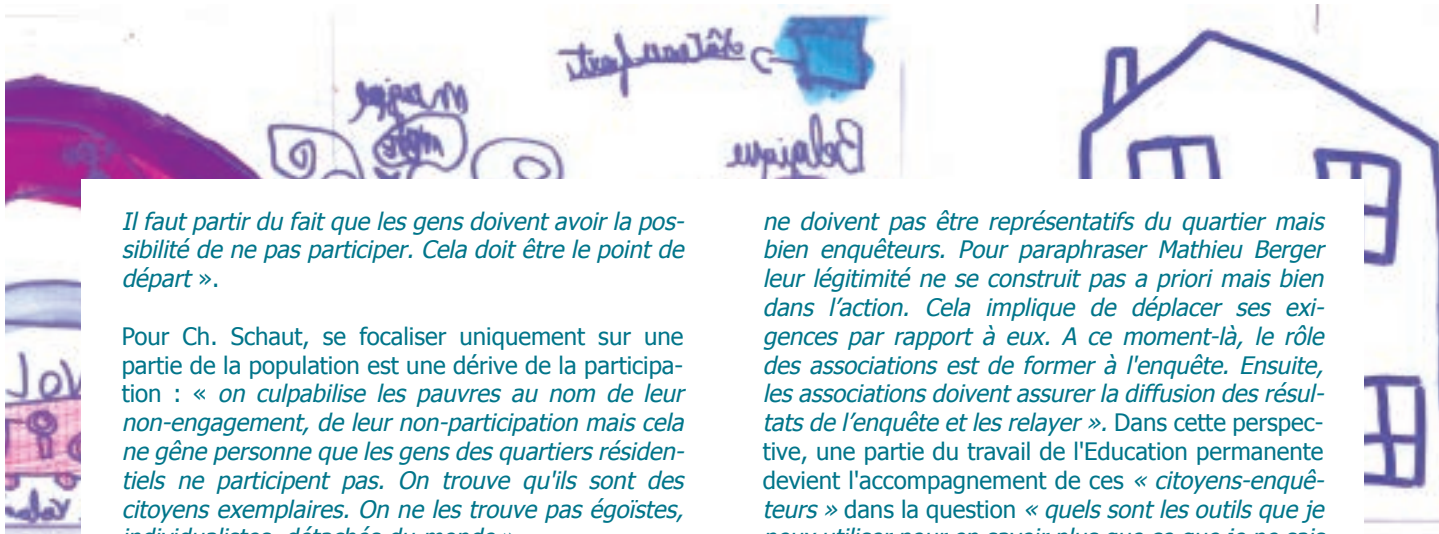
Au vu de la complexité des intérêts en jeu, nous lui avons demandé quelles seraient, d'après ses expériences et son regard analytique, les conditions d'une réelle implication des habitants dans les politiques urbaines.

Avoir la possibilité de « ne pas participer »

Pour notre sociologue : si l'on veut rendre la participation effective, il nous faut paradoxalement accepter le choix d'un certain nombre de personnes pour la non-participation.

« *Je pense qu'on ne peut pas demander à tout le monde de participer, de s'engager* » dit-elle, considérant qu'il est nécessaire de mettre la participation en perspective des conditions socio-économiques de vie des citoyens : « *Les gens ont de bonnes raisons de ne pas participer. Quand on est dans une forme de précarité, les intérêts vitaux comme nourrir sa famille ou avoir un logement décent sont prioritaires. Il est déterminant d'agir aussi sur ces conditions de vie. Commençons par réfléchir aux bonnes raisons qui poussent les gens à ne pas participer* ».

Elle nous propose de déplacer nos ambitions : « *Je crois qu'il faut accepter des formes d'engagement beaucoup plus immédiates et temporaires. Des personnes viendront et un certain nombre ne restera pas. Mais d'autres prendront leur place. Par contre, il faut soigner l'articulation entre ces engagements à intensité variable.*



Il faut partir du fait que les gens doivent avoir la possibilité de ne pas participer. Cela doit être le point de départ ».

Pour Ch. Schaut, se focaliser uniquement sur une partie de la population est une dérive de la participation : « on culpabilise les pauvres au nom de leur non-engagement, de leur non-participation mais cela ne gêne personne que les gens des quartiers résidentiels ne participent pas. On trouve qu'ils sont des citoyens exemplaires. On ne les trouve pas égoïstes, individualistes, détachés du monde ».

Une participation à géométrie variable

La chercheuse nous invite à développer une vision plus souple des formes de participation : « Construire des dynamiques et travailler sur des participations à géométries variables est un véritable enjeu. Cela veut dire accepter qu'il y ait des gens qui ne participent que sur des sujets particuliers ou des thématiques très concrètes qui les interpellent au premier chef et dans l'immédiateté ». Il peut donc parfois être judicieux, dans une perspective de long terme, de revoir nos prétentions et d'admettre des mobilisations ponctuelles. « Accepter une participation à géométrie variable, c'est à la fois la penser sur du long terme et permettre qu'elle s'ouvre à certains moments à des gens qui ne s'engageront pas sur du long terme ». Méthodologiquement, dans un processus construit, cette participation ponctuelle peut donc être une prise de contact, une première étape.

Par contre, notre interlocutrice ajoute un élément qui nous paraît déterminant dans un processus d'Education permanente : « Ceux qui s'engagent sur du long terme ont des comptes à rendre à ceux qui ne le font pas. Ils doivent pouvoir dire ce qu'ils ont fait ». Pour nous y aider, elle nous présente un outil méthodologique imaginé par Mathieu Berger⁴ : le « citoyen-enquêteur ». Ce concept naît de l'hypothèse qu'il est nécessaire de réfléchir autrement la participation. « Il est communément admis que les gens qui participent doivent être représentatifs de la population. Mais cela ne marche pas. Ceux qui participent sont souvent ceux qui ont beaucoup de capital culturel ». Elle ajoute que « l'enjeu est de former ceux qui sont présents à être des enquêteurs dans leur quartier. Qu'ils puissent ne pas parler en leur nom propre mais qu'ils reviennent, porteurs du savoir qu'ils ont récolté. En cela, on échappe à ce qui pourrait la vie de la participation : ceux qui participent

ne doivent pas être représentatifs du quartier mais bien enquêteurs. Pour paraphraser Mathieu Berger leur légitimité ne se construit pas a priori mais bien dans l'action. Cela implique de déplacer ses exigences par rapport à eux. A ce moment-là, le rôle des associations est de former à l'enquête. Ensuite, les associations doivent assurer la diffusion des résultats de l'enquête et les relayer ». Dans cette perspective, une partie du travail de l'Education permanente devient l'accompagnement de ces « citoyens-enquêteurs » dans la question « quels sont les outils que je peux utiliser pour en savoir plus que ce que je ne sais moi-même. Ils doivent parvenir à se décaler et se dire "ce que je sais moi-même ne veut pas dire que les autres ont le même avis que moi ni qu'ils ont les mêmes savoirs que moi" ». L'idée sous-jacente à cette proposition est qu'« il ne suffit pas d'être un habitant pour être un "bon" participant ».

Travailler les outils

Ch. Schaut nous propose de travailler sur les outils de la participation et de faire preuve de créativité. Pour elle, il est nécessaire de « sortir de la participation en un lieu précis, dans un local, à un moment donné... Il faut quitter les cadres institués de la participation ». Dans son idée, les animateurs socio-culturels ne doivent pas craindre d'exploser les cadres et peuvent solliciter les compétences des artistes à cet effet. C'est aussi une manière de rendre la participation attrayante.

Et les pouvoirs publics dans tout ça ?

Notre sociologue engagée nous rappelle que « le vote reste un moment essentiel de la participation citoyenne. C'est aussi un enjeu de l'Education permanente. Ce qui est important c'est que les gens votent. C'est aussi de la participation. On l'oublie trop souvent ! ». Elle souligne l'importance de ne pas perdre de vue qu'« on élit pour 4, 5 ou 6 ans des gens qui vont nous représenter et qui, au bout de la législature, ont des comptes à nous rendre. S'ils ne nous ont pas plu, et bien on ne votera plus pour eux ». Nous avons à demander des comptes à nos représentants, comme les « citoyens-enquêteurs » ont des comptes à rendre aux autres habitants. Se référant à une notion des sciences politiques, Ch. Schaut appelle cela « la reddition des comptes ». C'est expliquer ce qu'on a fait sans tomber dans un discours électoraliste. Justifier son bilan, ce sur quoi on a travaillé, les obstacles rencontrés. C'est



intéressant de réclamer cette reddition des comptes et de favoriser la participation des gens à celle-ci. Cela pousse à voter de façon plus éclairée. Je trouve que c'est une forme de participation importante ». Un autre élément déterminant pointé durant l'entretien est la nécessité que les pouvoirs publics justifient ce qu'ils ont fait de la parole citoyenne car la participation ne relève pas uniquement de la responsabilité associative ! Le politique est garant des suites qui sont données à cette parole. Reprenant une notion développée par Pierre Rosanvallon dans son ouvrage « *La Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité* », la sociologue parle "d'équité procédurale". « On a souvent l'impression qu'une fois que le dispositif participatif est mis en place, c'est une affaire locale. Une affaire de citoyens qui viennent ou pas, d'animateurs qui utilisent ou non de bons outils. Mais c'est aussi l'affaire des pouvoirs publics ! Il faut les pousser à dire ce qu'ils ont fait des avis, des paroles, des actions construits dans les lieux de la participation. C'est un élément que j'estime indispensable dans le cadre de la participation mais c'est souvent la plus grosse lacune ».

Ch. Schaut est claire lorsqu'elle explique que pour les participants « *le plus important n'est pas qu'on ait suivi leur avis mais au moins qu'on l'ait réellement traité* ».

Elle en tire deux conclusions pour l'Education permanente. Premièrement, « *l'équité procédurale doit être une condition de la participation. L'Education permanente peut déjà en faire une exigence et même une revendication. Elle peut aussi le susurrer à l'oreille du politique* ». Selon elle, la garantir « *est un impulsion à la participation. C'est aux associations de mettre ça à l'ordre du jour et d'exiger que ça se passe comme ça* ». Notre sociologue nous rappelle que « *La participation ne se fait pas qu'entre l'associatif et les habitants et éventuellement l'urbaniste ou l'architecte. Elle se fait aussi avec les acteurs qui ne sont pas directement présents, les puissants. Surtout les puissants ! Ils doivent aussi être interpellés* ». Deuxièmement, « *Il faut paradoxalement aussi éduquer les politiques à la participation. Ils en ont peur, ils craignent de ne pas savoir gérer. Il est nécessaire de les rassurer et de faire preuve de pédagogie* ».

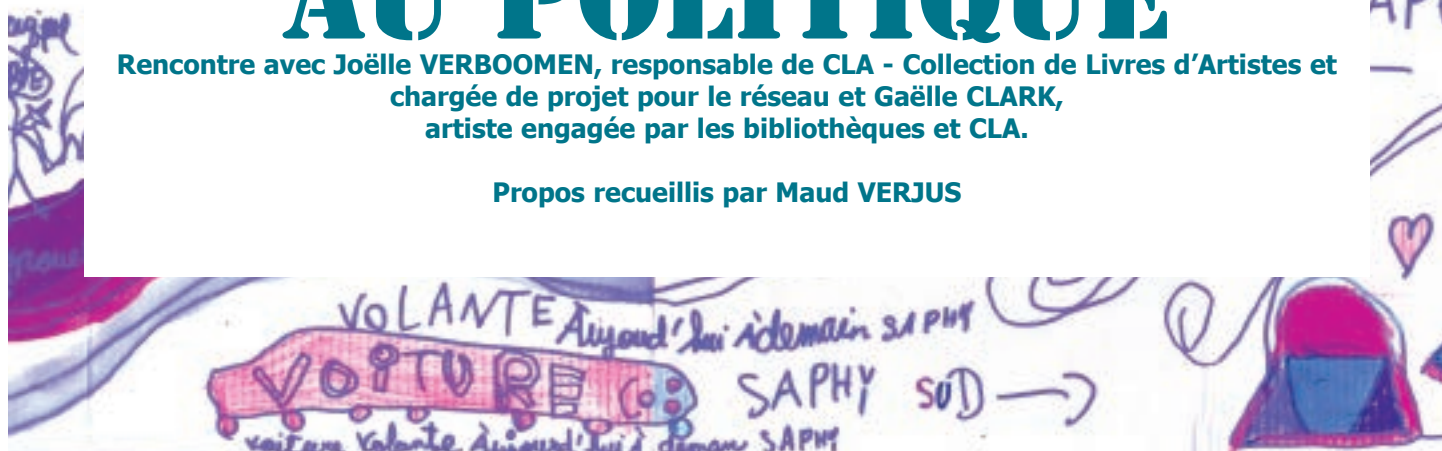
Ch. Schaut nous invite à adopter une vision complexe. D'une part, elle nous permet de remettre l'engouement des pouvoirs publics pour la participation dans une perspective historique. D'autre part, elle nous rappelle que ce n'est pas parce que des revendications citoyennes sont insufflées dans l'appareil politique que les dispositifs qui en découlent sont suffisants. Si l'on prétend parler de démocratie urbaine, des conditions, dont les animateurs de la participation et plus largement les associations d'éducation permanente sont les gardes-fou, doivent être garanties.

1. CARLIER, L., De la contestation au compromis, quelle critique dans les mobilisations urbaines à Bruxelles ?, *Mouvements*, 2011/1, n°65.
2. *Les Contrats de quartiers ont « deux perspectives : la rénovation par la pierre et par l'action sociale »*. Y est incluse la dimension de « participation des habitants ».
3. Pendant néerlandophone d'IEB à Bruxelles.
4. Sociologue à l'UCL.

QUAND LA CRÉATIVITÉ MÈNE AU POLITIQUE

Rencontre avec Joëlle VERBOOMEN, responsable de CLA - Collection de Livres d'Artistes et chargée de projet pour le réseau et Gaëlle CLARK, artiste engagée par les bibliothèques et CLA.

Propos recueillis par Maud VERJUS



Suite à ces deux rencontres essentiellement réflexives et méthodologiques, nous avons eu envie de nous plonger dans une expérience concrète. Nous avons interviewé deux travailleuses de CLA sur un projet de quartier, réalisé avec des partenaires. Ce projet s'appuie sur des démarches créatives et artistiques, dans la perspective de questionner le vivre ensemble d'un quartier, tout en sortant la culture de ses murs.

Vous vous êtes emparées de la semaine de la Langue Française en Fête et de votre statut de « Ville des Mots » pour questionner les rapports sociaux et le vivre ensemble au sein des Cités-Jardins de Watermael-Boitsfort en organisant des activités. Il semble que la population des Cités ait changé et que la cohabitation entre anciens et nouveaux résidents ne soit pas évidente. Était-ce bien ça le projet ?

Joëlle Verboomen : Je pense qu'on a pris conscience de ce que tu dis en travaillant sur les publics des bibliothèques. C'est le travail autour du PDL¹ en 2006 qui a suscité un positionnement de la FWB², en substance : « maintenant, fini de s'occuper toujours des mêmes publics qui ont déjà accès à tout, il faut aller chercher d'autres publics »³.

On a été invité par le Centre Culturel de la Vénérie à participer à la LFF⁴, puisqu'on est Ville des Mots. On a dit qu'on voulait bien participer si on décentrait l'activité pour la placer au cœur d'un quartier, celui des logements sociaux des Cités-Jardins.

Donc c'est une impulsion de la bibliothèque ?

JV : Tout à fait. La bibliothèque a dit : « il y a des Maisons de Quartiers, on a envie de travailler avec elles, pourquoi pas autour de Ville des Mots » ? L'année passée, on a voulu faire quelque chose autour des mots et des livres d'artistes puisque c'est notre spécificité. On a travaillé avec des partenaires la Vénérie, les Maisons de Quartiers, et invité des artistes pour mener des ateliers avec les habitants des Cités-Jardins.



En septembre 2012, pour la seconde fois, on a convoqué une réunion avec le Centre Culturel pour retravailler dans les Cités parce que, pour nous, c'est un enjeu d'aller à la rencontre d'un public qui ne vient jamais dans les bibliothèques. C'est un enjeu important de l'Education permanente. On a donc remis autour de la table les Maisons de Quartier, la Vénérie, le bistrot du coin « Les Archiducs » qui est rentré dans la danse et les écoles du quartier.

Donc, un enjeu pour vous était de toucher ces publics-là. Il y avait aussi l'enjeu de la fracture sociale, particulière dans les Cités-Jardins...

JV : Bien sûr. Le quartier des Cités-Jardins, c'est un village dans le village ou une ville dans la ville. Le visage des Cités-Jardins a complètement changé. On a du réaliser une analyse du territoire. A la base, le quartier était surtout habité par des petits fonctionnaires, des gens avec un certain revenu, qui parvenaient à transmettre leur maison de génération en génération. Depuis 2007, le statut des Cités a changé. La Région bruxelloise contrôle l'attribution des logements sociaux pour toute la ville de Bruxelles. Les critères pour y habiter amènent de fait un changement de population : familles monoparentales précarisées, revenus modestes, personnes isolées, âgées, handicapées, etc. Il y a aussi une nouvelle population, plus internationale.

Gaëlle Clark : Les Cités-Jardins étaient gérées auparavant en coopératives. Il y avait un rapport de proximité, une solidarité entre les gens, un équilibre entre les niveaux sociaux... La disparition de ce mode de gestion en coopérative entraîne de nouveaux défis pour réinventer le vivre ensemble.

JV : Ce sont des gens très bouleversés qui arrivent maintenant. C'est vraiment un public fragilisé et fort isolé. Donc il se passe là quelque chose de similaire à ce qui se vit dans les grandes villes : il n'y a plus cette solidarité, on ne connaît plus ses voisins... On a perdu le lien. La commune est très attentive à ça. Il y a une double scission : les anciens des Cités-Jardins qui voient arriver une nouvelle population précarisée et une

autre scission avec le reste de Watermael-Boitsfort, très riche et vieillissant.

C'est intéressant quand vous dites que la Cité est une « ville dans la ville ». Elle reproduit les mêmes écarts qu'il peut y avoir à l'échelle de Bruxelles, par exemple. En quoi estimez-vous pouvoir agir, dans une démarche d'Education permanente, dans la situation que vous décrivez ?

JV : Refaire du lien par les mots, par le livre, par les histoires qu'on raconte, par notre bagage à nous. Au niveau de la cohésion sociale, c'est la Maison de Quartier qui est au centre. Elle tisse des liens avec les écoles, la bibliothèque, le bistrot...

GC : Agir, pour nous, c'est par exemple créer l'occasion de la rencontre, poser les mêmes questions à différents groupes qu'on a invité dans les ateliers et leur permettre de se réunir à un moment précis. C'est créer des occasions et c'est aussi rappeler qu'il y a des lieux collectifs qui existent et auxquels ils ont accès. Pour certains, venir à la place Keym, c'est vraiment un voyage. C'est vu comme étant tout à fait un autre quartier. Et donc c'était ça aussi : en même temps aller vers et signaler qu'il existe des richesses ici, tout à fait accessibles.

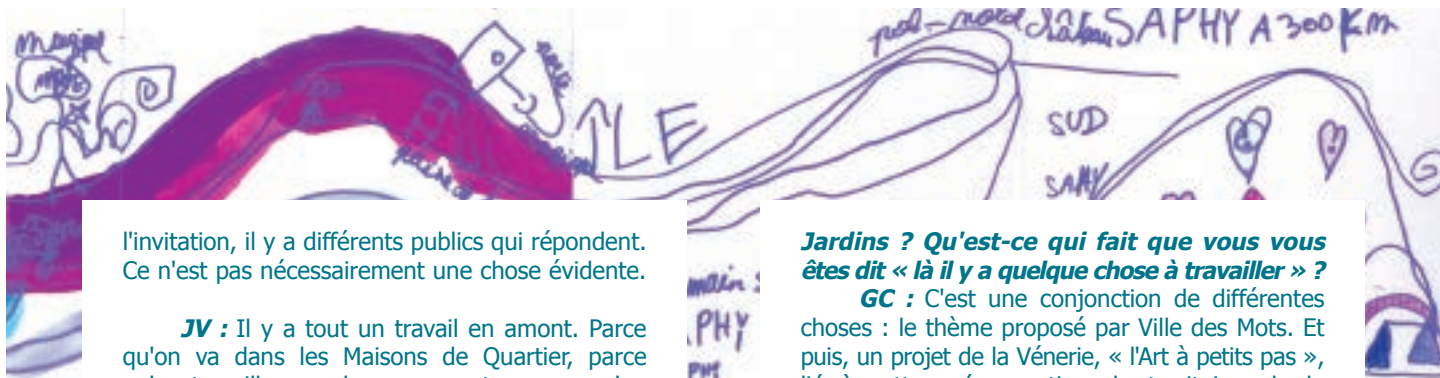
JV : Et qu'on doit rendre encore plus accessibles !

GC : C'est ça, les faire connaître, les rendre accessibles, travailler à lever les peurs qui peuvent exister.

Avez-vous pu réellement toucher les différentes populations des Cités-Jardins ?

GC : Pas toutes encore mais c'était un « premier pas ». Déjà rien qu'entre les deux écoles avec lesquelles nous avons fait des ateliers, il y a de très grandes différences de niveaux sociaux, de cultures...

Faire se rencontrer ces enfants-là, leur poser les mêmes questions puis se retrouver ensemble en fin de course, c'était intéressant. Au moment de l'atelier parents/enfants, comme au moment de l'exposition, il y a eu une vraie rencontre entre les différents publics. Ce sont des tous petits pas mais quand même, c'est intéressant de voir qu'à



l'invitation, il y a différents publics qui répondent. Ce n'est pas nécessairement une chose évidente.

JV : Il y a tout un travail en amont. Parce qu'on va dans les Maisons de Quartier, parce qu'on travaille avec les apprenants, parce qu'on travaille en alphabétisation avec eux, etc. Tout à coup alors, ils prennent confiance, ils viennent, il y a un élan. Se sont retrouvés autour de la même table des publics très différents.

Comment avez-vous géré cette rencontre ? Il ne s'agit pas que de les mettre ensemble...

GC : Il s'agit de faire quelque chose ensemble. C'est bien là l'enjeu de l'atelier. On a invité Anne Mortiaux, plasticienne, qui a mené l'ensemble des ateliers.

JV : Il y a eu une vingtaine d'ateliers en tout, entre janvier et mars 2013.

GC : C'est ça, et des publics différents : des ateliers dans les deux écoles, 2 classes par école, avec le public adulte en apprentissage du français de la Maison de Quartier du Dries, l'atelier d'écriture des adultes, celui de Carnaval avec les enfants de la Maison de Quartier des Cités-Jardins, le public parents-enfants pour un atelier ponctuel d'une matinée mais où il s'est passé énormément de choses, même dans un temps si court. Dans cet atelier, Anne a donné une consigne et une matière : on a travaillé à partir de l'argile. De l'argile on est arrivé au papier, puis au livre. On a créé un livre collectif, dont chacun a conçu trois pages, un triptyque. Il y avait un thème général lié à Ville des Mots qui était « Les mots s'envoient ». Nous, on ne l'a pas pris dans le sens de l'envoi postal mais dans le sens des « cent voies », des pistes qu'on suit. Et donc on a interrogé le labyrinthe des Cités-Jardins, cette notion du territoire, du trajet qu'on fait pour aller de sa maison à quelque part. C'est quoi la notion d'habiter ? Comment est-ce que je construirais une cité imaginaire ? De quoi est-ce que j'aurais besoin dans cette cité ?

Pourquoi cela vous semblait-il important ? Ce n'est pas par hasard que vous êtes venus sur cette notion de territoire, liée aux Cités-

Jardins ? Qu'est-ce qui fait que vous vous êtes dit « là il y a quelque chose à travailler » ?

GC : C'est une conjonction de différentes choses : le thème proposé par Ville des Mots. Et puis, un projet de la Vénérie, « l'Art à petits pas », lié à cette préoccupation du territoire, de la marche dans le quartier, du lieu. Ensuite l'invitation d'Anne Mortiaux, pour qui la ville, le fait d'habiter, le rapport aux lieux sont des préoccupations. Et enfin, le choix du quartier des Cités-Jardins dans lequel on avait déjà mis un pied et où on s'est dit qu'il y avait quelque chose à creuser. On voulait quelque chose qui puisse aller vers la profondeur, réitérer notre action et aller plus loin.

D'après vous, en quoi ces éléments que vous avez travaillés autour du territoire, peuvent contribuer à la question du « vivre ensemble » ?

GC : Dans les ateliers, quand on commence à imaginer une cité imaginaire, à dessiner des plans, des cartes, tout de suite, il y a des questions de territoires qui arrivent, il y a la question des limites qui se pose avec les enfants. De façon concrète : je suis en train de dessiner quelque chose, tu viens trop près de moi, tu traverses mon dessin, tu envahis mon territoire. On a été tout le temps amené à gérer cette question à partir du concret des ateliers. Et puis dans la cité, celle qu'on imagine ensemble « et bien non, moi je n'ai pas envie de ce que tu amènes. Moi j'ai envie de mettre ça » ; « ah ben non, pour moi ce n'est pas important ». La question du vivre ensemble, elle se vivait très concrètement dans la réalisation de quelque chose de collectif.

Comment avez-vous géré ces réactions liées aux questions du territoire ?

GC : On a laissé émerger ces questions et puis on les a gérées ensemble avec le groupe : « Tiens, oui, quand on commence à dessiner des cartes, des trajets, il y a des questions qui arrivent, très profondes ». Ça s'est géré dans le fait de l'action.

JV : On pense que la créativité délivre des mots. Nous travaillons là-dessus, on travaille sur les mots, sur raconter son histoire. On n'est pas directement dans le développement de compé-

tences en français, on est dans les histoires, les confrontations d'histoires... On donne de l'importance à la mise en mots d'idées propres.

Qu'avez-vous fait de ce qui émergeait ?

GC : Le jour de la semaine de la LFF il y a eu une exposition-performance. Là, il y a eu la rétrospective de l'ensemble du projet, c'est-à-dire un ensemble de photos, toutes les créations, etc. On était dans une espèce de maquette-labyrinthe entre toutes les maisons imaginées, les plans dessinés, toutes les formes qu'avaient prises les questions autour de la maison. Maintenant, il y a tout le travail de la trace qui va arriver. C'est regarder ce qui s'est passé et laisser émerger ce qui va rester.

C'est frappant comme les enfants et les adultes se sont emparés des arts plastiques. Dans la classe, ça a créé des choses très différentes. Tout d'un coup, des enfants se révèlent, quelqu'un qui ne parle pas du tout dessine beaucoup. Pour ça aussi, je pense que c'était important de pouvoir arriver avec autre chose qu'une discussion pour aborder des questions de fond mais en faisant quelque chose de plus artistique.

JV : Notre idée était de rassembler tout le monde le dernier jour. Faire la fête tous ensemble autour de cette œuvre commune. Une chorégraphe est venue avec ses danseurs, des accordéonistes, ... On est tous partis de la Maison de Quartier pour suivre un parcours réalisé avec les mots et les dessins des participants et rejoindre l'école, l'exposition et la fête.

GC : De mon point de vue, l'intérêt du projet est dans ce qui s'est réalisé... mais c'est aussi un prétexte qui permet d'ouvrir un certain nombre de questions qui montrent l'étendue du travail à faire. Avec les partenaires aussi. Quand le projet est bien balisé et qu'on a pris les choses bien à temps, l'improvisation peut arriver. On peut tenir compte de chaque chose qui arrive et l'intégrer au projet. Quand la base n'est pas encore stable, c'est différent. Ce projet était magnifique mais c'est vrai qu'il y a eu plusieurs moments où on a été vraiment bousculés. Mais on a l'a traversé... et on a envie de continuer !

En quoi trouvez-vous important de quitter les lieux culturels, les bibliothèques, les Centres Culturels et de sortir du cadre ?

JV : C'est intimidant de rentrer à l'Espace Delvaux, de rentrer à la bibliothèque. On le voit, on le vit. Ce sont des lieux difficiles, compliqués.

GC : Surtout que ce n'est pas une porte ouverte. Si on ne sait pas qu'il y a une bibliothèque dans le Centre Culturel... Qu'est-ce qu'on vient faire dans un CC ? Est-ce que j'y ai vraiment ma place ? Toutes ces questions ne sont encore pas du tout évidentes.

JV : Donc pour nous, c'est vraiment ça l'enjeu. Arrêter de se dire que les gens savent que le CC est là et qu'ils vont venir... Non ce n'est pas vrai. Il y a tout un travail nécessaire pour faire sortir la culture de ses murs, pour qu'elle aille à la rencontre des gens et pour leur permettre de s'en saisir. Notre projet s'inscrivait résolument dans cette démarche.

Pour aller plus loin :

de CERTEAU, M., *L'invention du quotidien*, Folio, 2005.

COSTES, L. , Henri LEVEBRE. *Le droit à la ville vers la sociologie de l'urbain*, Ellipses, 2009.

HARVEY D. , *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*. Ed. Amsterdam, 2011.

LEFEBVRE, H., *La production de l'espace*, Anthropos, 1974.

MONGIN, O., *La condition urbaine, la ville à l'heure de la mondialisation*, Seuil, 2005.

MORITZ, B., *Concevoir et aménager les espaces publics à Bruxelles*, Brussels Studies, n°50, 21 juin 2011, www.brusselsstudies.be.

Les projets participatifs au cœur de la (politique de la) ville, voir le PDF sur le site : http://www.banlieues-europe.com/fichiers/cr/QuARTier_les_projets_participatifs_dans_politique_de_la_ville.pdf

Revue Bruxelles informations sociales (BIS), *Les pauvres font de la politique. Mérites et limites de la participation*, n°164/165, décembre 2011.

<http://lesdroitshumainsaucoeurdelacite.org/>

1. Plan de développement de la lecture

2. Fédération Wallonie-Bruxelles

3. Aujourd'hui c'est le contraire, c'est la FWB qui suscite un nouveau positionnement des bibliothèques.

4. Langue française en fête

QUI NON PROGREDITUR, REGREDITUR.

Entretien avec **Philippe ALLARD**
Propos recueillis par **Florence DARVILLE**

FD : *Quel est votre parcours professionnel ?*

PA : Alors là ! Vous avez combien d'heures devant vous ? J'ai eu un parcours extrêmement chahuté ! Je dirais même qu'il ne se stabilise toujours pas aujourd'hui alors que je suis quasiment en fin de carrière.

Par le passé, je ne restais pas plus de 4 ans et demi au même endroit. A la base, j'ai une formation d'assistant social.

J'ai commencé ma carrière à l'Institut d'Architecture « La Cambre » où j'étais chargé de mettre sur pied un service social au service des étudiants et comme j'avais fait l'option communautaire, je mettais sur pieds des concerts, des activités culturelles, le ciné club qui était une activité que je pratiquais déjà en secondaire et pendant mes études supérieures.

Ce qui m'a fait entrer à la Confédération Parascolaire, une organisation de jeunesse laïque. J'y coordonnais différentes activités et je m'occupais de l'audio-visuel.

On y a créé les Rencontres du Cinéma d'Animation qui deviendront, bien plus tard, « Anima ».

De là je suis devenu secrétaire général à la Confédération des Organisations de Jeunesse indépendantes et pluralistes.

C'était dans une certaine mesure un travail de représentation auprès du Conseil de la Jeunesse. On faisait des actions, on manifestait, on prenait des positions, ... J'ai toujours eu des activités parallèles à mon travail principal.

J'ai été longtemps journaliste au titre d'indépendant complémentaire. J'étais spécialisé dans le cinéma d'animation tchèque; quitte à se spécialiser, autant que se soit un domaine assez ciblé et confidentiel !! (Rires).

J'écrivais des articles dans Le Drapeau Rouge, Le Ligueur et dans des magazines spécialisés dans le cinéma d'animation.

Je suis ensuite passé journaliste à temps plein au groupe Sud Presse, où l'on travaillait sur des thèmes sociaux au sens large.

Toutes les semaines, on sortait une page entière qui était publiée dans l'ensemble des journaux du groupe.

En 1993, je suis rentré au cabinet de Charles Picqué pour m'occuper d'abord des organisations de jeunesse et ensuite des organisations de jeunesse et d'Education permanente.

J'ai quitté le cabinet pour suivre le projet « Carte jeune » et pour en gérer la revue, mais ce projet a périclité à cause

de problèmes de subsideation. Je me suis retrouvé au PAC pour suivre différents projets dont la Fête de l'Internet que j'avais lancé. Je suis actif dans l'internet depuis 1995.

Au début, je réalisais de petits sites ; Ensuite la création de sites est devenue de plus en plus complexe.

L'idée de la Fête de l'Internet était de stimuler les pratiques et d'aider les gens à faire le premier pas pour découvrir cet univers. En plus de tout cela, j'ai donné des cours du soir à de futurs bibliothécaires et j'ai travaillé à la commune d'Ixelles sur son projet de site web.

J'ai donné des formations et fait de la consultance par exemple pour Technofutur¹ à Charleroi où j'ai donné des formations sur la conception de blog et sur l'e-écriture.

J'ai travaillé sur la mise en place des espaces publics numériques : la réflexion, l'appel à projet et ensuite l'accompagnement.

En 2007, on m'a demandé de réfléchir à un site web pour la Ville de Bruxelles. Après une période préparatoire, j'ai mis le site en place. Une fois celui-ci installé, il a fallu s'occuper de sa gestion. Comme l'administration n'est pas outillée pour le gérer en interne, on l'a externalisé chez GIAL².

Actuellement, je suis à l'affût de ce qui se passe sur le web et les réseaux sociaux afin de réfléchir à ce qui peut être mis en place pour améliorer

les fonctionnalités du site au service du citoyen. Voilà ça fait beaucoup de choses.

Je crois que la formation d'assistant social permet de rencontrer beaucoup de gens et d'appréhender une série de choses sans trop de problèmes. On dit toujours que l'on est expert en rien mais qu'on est touché à tout.

FD : Vous nous avez parlé des Espaces publics numériques, vous pouvez nous en dire plus ? Quelles sont les spécificités du formateur d'EPN ?

PA : A l'époque, on ne parlait pas d'EPN en Wallonie. Pierre Lelong et moi-même avons étudié ce qui se faisait dans ce domaine principalement en France. Nous avons publié un livre blanc autour des EPN, des lieux où tout un chacun peut avoir un accès relativement libre à internet et où il est possible d'être accompagné lors de l'apprentissage du web.

Un certain nombre de formations y sont données et on peut également y développer des projets tels que la réalisation d'une vidéo par un groupe de jeunes.

Je pense que le premier EPN a été créé à Huy parallèlement à la bibliothèque. C'était à la fois un nouvel espace d'animation et l'occasion d'amener un nouveau public sur place tout en lui permettant d'élargir ses possibilités de recherches.

Très vite d'autres communes se sont intéressées au projet et nous avons donné les premières formations à Technofutur. Nous devons surtout expliquer de quoi il s'agissait et envisager l'ensemble des problématiques avec celui qui voulait se lancer dans le projet.

Nous n'apportons jamais de réponses toutes faites ; nous sollicitons ceux qui avaient les réponses.

Par exemple, à la question technique « qu'allons-nous utiliser comme système d'exploitation », nous invitions des promoteurs des solutions Microsoft, Apple et Linux. Pour la gestion des EPN, nous avons fait appel à l'animateur de Huy pour expliquer ce qu'il faisait et pour réfléchir avec les participants à la formule qui leur convenait au mieux.

Il y avait aussi des apports de contenus et des réflexions très pratiques : par exemple, comment organiser les tables et les ordinateurs dans l'espace : face au mur, en U, ...

L'idée c'était de booster les idées en partant des compétences déjà présentes.

Ensuite, nous avons dû définir ce qu'était un EPN. La Région Wallonne a repris la définition pour faire un appel à projet. Nous avons dû mettre un jury en place et effectuer la sélection parmi les candidatures. Je me suis ensuite occupé du soutien aux différents projets notamment en les visitant.

FD : Dans le cadre des stages d'été et de la ... Rencontre du logiciel libre, le CESEP organise un atelier ... Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est un logiciel et quel est selon vous son avenir ?

PA : Je reste un peu perplexe par rapport aux logiciels libres. A priori la philosophie du logiciel libre

avec ses codes ouverts et accessibles à tous me paraît extrêmement sympathique.

Mais dans mon boulot, je suis amené à envisager des solutions pour, par exemple, le site web de la Ville de Bruxelles.

De prime abord, le logiciel libre me tente et il faut bien constater des volontés politiques pour aller dans ce sens. Mais il ne faut pas perdre de vue que les apprentissages ne sont pas simples. Même pour de simples suites bureautiques, on s'est retrouvé avec des gens qui avaient beaucoup de mal à changer d'univers de travail. Beaucoup d'entre eux ne connaissaient d'ailleurs pas complètement les programmes qu'ils utilisaient tous les jours. Il y a aussi des contraintes avec des applications « métier » qui ne peuvent tourner qu'avec tel ou tel système.

Il y a aussi la question des compétences en interne ; on ne va pas virer tout le monde et les remplacer par des militants du libre pour mettre en place un logiciel ou l'autre. Il faut aussi vérifier si le libre est la solution la plus adéquate.

Même si le site de la Ville n'est pas vieux, il a déjà été redessiné et on doit envisager un nouveau système de gestion de contenu, peut-être libre.

Mais quand je vois des Khmers libres sautiller, cela me fait toujours un peu peur ! Je crois qu'il faut envisager les choses sereinement et pas uniquement de manière idéologique. On a besoin que cela fonctionne. L'argument financier n'est pas toujours à leur avantage car même quand on ne doit pas payer de licence, l'accompagnement peut se révéler assez couteux.

Nous n'avons donc pas de religion dans ce domaine.

Pour ce qui me concerne, je passe d'un outil à l'autre en fonction des besoins.

Actuellement, nous observons l'évolution des utilisateurs. Nous avons constaté que la consultation du site se fait de plus en plus à travers des appareils mobiles ; on va donc devoir adapter le site à ce type de support. Nous réfléchissons à l'outil qui sera le plus adapté. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de défendre telle ou telle chapelle, c'est de trouver la meilleure solution. J'ai pris l'habitude de balancer mes idées sur Internet³. Je partage mes réflexions et mes questionnements avec d'autres et j'avance ainsi.

FD : Internet est-il le nouveau forum romain, la nouvelle forme de militance ?

PA : C'est assez bizarre, je trouve que c'est à la fois quelque chose d'assez mobilisant avec un Internet permettant la diffusion de contenus qui ne trouvent pas d'autres canaux. Et, à d'autres moments, cela ressemble plus à un défouloir. C'est une possibilité d'interpeller sans effort, que ce soit via les réseaux sociaux où l'on va facilement dénoncer les choses ou que ce soit par mail. On jette des invectives sans réfléchir. Maintenant, c'est au politique de trouver la façon de répondre de manière neutre, c'est à eux de s'emparer de ces outils et de mettre des choses en place.

Il est normal que si les gens n'ont pas la possibilité de se plaindre, il y ait des débordements.

FD : Qu'est ce qui vous plaît dans la formation ?

PA : Moi ce qui m'intéresse c'est d'aller faire un exposé sur telle ou telle question. Des questions dont je n'ai pas forcément la réponse... pour chercher ensemble une solution par la mise en commun de nos savoirs.

J'aime partager sans langue de bois ce que j'ai fait, ce qui a marché et surtout ce qui n'a pas marché et puis chacun en fait ce qu'il veut !

Une chose qui me semble essentielle quand on fait de la formation mais aussi dans d'autres boulots, c'est de se garder du temps de veille et de formation.

Ce n'est pas toujours considéré comme rentable mais c'est indispensable.

Je me rends compte que, souvent, dans le travail, beaucoup d'apports proviennent de recherches faites à titre personnel. Il y a un échange entre l'occupation professionnelle et le loisir.

FD : Le mot de la fin ?

PA : J'ai tendance à penser que la remise en cause doit être permanente ! Je me demande comment on peut travailler aujourd'hui sans être à l'affût et sans

remettre en cause sa pratique. J'ai 56 ans ce qui veut dire que je vais devoir trouver des nouvelles choses, innover, pousser, et surtout réapprendre pendant les 9 années qui me séparent de la retraite !

« Qui non progreditur, regreditur »⁴.

1. Technofutur : Créé à l'initiative du Gouvernement de la Wallonie en 1998, Technofutur TIC est un « centre de compétence » labellisé, situé sur l'Aéroport de Gosselies au Nord de Charleroi.

2. GIAL : GIAL, anciennement Centre de Gestion Informatique des Administrations Locales, a été créé le 28 février 1993. Il a été mis en place par des pouvoirs publics. Il s'agissait alors de répondre aux besoins informatiques des administrations publiques communales. Le champ d'action de GIAL s'est accru pour intervenir à un niveau local, intercommunal, provincial, régional ou communautaire.

3. L'œil de Philippe Allard : www.philippe-allard.be.

4. Qui n'avance pas recule.



Illustration de Moulay

AILLEURS

Par Daniel ADAM - Compagnie Maritime

À Maritime, on tourne, on crée et on déménage.

Comment montrer l'invisible ? Comment expliquer les heures, les journées, les mois ou les années passées avec nos publics à préparer, répéter, discuter ce qui sera une ou des représentations théâtrales ? **Royal Boch, la dernière défaïence** est un bel exemple de spectacle qui se joue, se voit, s'échange. On pensait que c'était fini, qu'il n'y aurait plus de dates, parce que, quand même, après 24 représentations... Ben non, ça continue, et joyeusement ! La saison prochaine annonce son lot de dates qui trimbangera ce spectacle d'atelier (et sa vaisselle) aux quatre coins du pays. Et c'est l'occasion de rappeler le film que Joël Splingard est occupé à réaliser sur l'aventure des ouvriers comédiens de la manufacture, et qui sera projeté lors du magnifique festival de cinéma **5/5** à La Louvière, en septembre.

Et on ne jouera pas que celui-là, la saison prochaine. **Amours mortes**, qui aborde les mariages forcés alimentera encore les discussions d'après spectacle, et même pendant puisqu'il s'agit d'une formule théâtre forum.

Il existe une autre forme aussi, le théâtre agora, que nous proposons dans notre prochaine création consacrée aux difficultés, pour les enfants, des séparations parentales violentes. Vous le savez maintenant, on ne travaille jamais seul. Il s'agit d'un partenariat avec l'Aide à la Jeunesse et spécifiquement la Commission maltraitance du Brabant wallon.

Nous venons de terminer les rencontres et interviews des acteurs de terrain. Maintenant, c'est au tour des scénaristes et dramaturges d'entamer un long et lent travail de réflexion et de construction de personnages confrontés à des situations réelles sans oublier que nous écrivons du théâtre, c'est à dire raconter des histoires. Les premières de ce spectacle (qui n'a pas encore de titre) auront lieu les 22 et 23 janvier 2014. On vous en reparlera, sûr !

Avec **Nos vies ordinaires**, qui s'inscrira dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'immigration marocaine, nous aborderons, avec la Compagnie Barbiana, la cinquantaine de trois femmes ayant en commun qu'aucune n'est née en Belgique. Cette rencontre improbable entre une Italienne, une Marocaine et une Canadienne racontera les bonheurs, les disparitions, les envies, les regrets, la vie comme elle va, et allez savoir comment elle ira, après. Cette création est prévue pour juin 2014 (les élections seront terminées et on verra ce qu'on verra).

Et nos efforts sont concentrés également vers notre déménagement fin de saison dans un nouveau lieu (façon de parler ; il s'agit d'un bâtiment scolaire de 1904) dans la région du Centre, rue **André Renard** à Houdeng-Goegnies. Plusieurs compagnies théâtrales vont l'investir. Il s'agira d'un centre de création centré sur le quartier et sur nos partenaires internationaux. La particularité de ce nouveau projet est qu'il implique, outre la Compagnie Maritime, le Centre culturel régional du Centre, le Théâtre du Public, le Centre du

Théâtre Action, la Compagnie du Campus, la Compagnie des Mutants, un studio d'enregistrement et que son aménagement permettra l'organisation de soirées de type soirée littéraire, concert acoustique, échanges de projets etc. On vous en dit plus dès la rentrée !

Maritime, c'est aussi un site www.lacompagniemaritime.be et vous pouvez nous retrouver sur des réseaux sociaux, genre FB. Il y a également une adresse courriel : info@lacompagniemaritime.be

35 AGENDA DES FORMATIONS

Formation La participation : conditions pratiques d'une boussole politique

Secrétariat :
Catherine LÉONARD
067/89.08.65
catherine@cese.be

LES 8, 9 ET 10 JUILLET 2013
DE 9H À 16H30
CENTRE L'ILON, SALLE 10 ,
PLACE L'ILON, 17 , 5000 NAMUR

15 participants maximum

120 € (Intervention possible du Fonds 4S pour les personnes dont l'association relève de la CP 329)

Réservé à des porteurs de projets participatifs dans leur organisation

Objectifs de la formation

Une approche pratique de la participation au travers d'exemples concrets, pour :

- Comprendre les exigences de la participation et ses promesses,
- Analyser ses propres pratiques participatives et les améliorer,
- Promouvoir des démarches attentives aux participants et à ce qui leur importe.

Présentation générale

Tout en étant convaincus que la participation constitue un idéal qu'il est légitime de promouvoir (au nom de différents principes : de la justice à la convivialité en passant par l'efficacité, de l'égalité à l'équité,...), les acteurs qui mettent en place des démarches participatives dans leurs organisations

sont toujours confrontés à de nombreuses difficultés. En effet, au-delà de ses bénéfices et de ses vertus, la participation ne se réalise pas sans coûts, ni sans, parfois, porter quelques coups aux participants les plus vulnérables. La formation prend pour point de départ cette tension entre les limites et les promesses de la participation.

Contenu

Destinée aux initiateurs de dispositifs participatifs qui cherchent à décaler leur regard sur leurs pratiques, la formation fournit un ensemble d'éléments destinés à questionner, comprendre et analyser les conditions concrètes (qu'elles soient politiques, organisationnelles, relationnelles ou personnelles) dans lesquelles se déploie la participation.

La formation soulève des questions liées entre autres à la cohabitation de plusieurs générations de participants, à la formalisation des procédures participatives, à l'accueil réservé aux nouveaux-venus, à la difficulté de certains dispositifs à faire place à ce qui importe vraiment aux personnes, aux capacités requises pour que les contributions des participants soient prises en compte.

Les formes de participation auxquelles cette formation s'intéresse vont de l'autogestion au management participatif, de l'empowerment à la démocratie participative, de la participation dans une équipe de travail à celle des usagers d'un service, en passant par la consultation citoyenne. Les questions

qui se posent dans ces différents cadres sont en effet souvent semblables.

Méthodologie

D'une part, la formation repose sur l'analyse de cas variés, exposés par les formateurs, faisant apparaître des contrastes utiles à une meilleure compréhension des nœuds, tensions et conditions de la participation. D'autre part, elle prend appui sur les pratiques et projets de démarches participatives des participants à la formation.

Formateurs

Julien CHARLES, chargé de recherches au Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS), auteur d'une thèse en sociologie sur les conditions de la participation.

Christine DELHAYE, formatrice au CESEP, spécialisée en gestion du changement organisationnel et gestion des ressources humaines bénévoles et salariées.

Formation en Conduite de Projets Culturels et Sociaux

Coordination :
Morfula TENECETZIS
067/89 08 60

Secrétariat :
Nathalie VANDENBERK
067/89 08 69
Courriel : cfcc@cese.be

OCTOBRE 2013

Cette formation permet l'obtention du Brevet d'aptitude à la coordination de projets d'organismes culturels et socio-culturels (BAGIC) délivré par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Évoluer et faire évoluer le monde socioculturel

Comment prendre pleinement conscience des valeurs et de la mission de son organisation, et du contexte dans lequel elle évolue ? Comment créer des projets, initier des actions, développer un réseau ? Comment mobiliser ses instances, ses collègues, son public ? Comment établir de nouvelles dynamiques ? Toutes ces questions sont bien sûr abordées dans la formation. Les coordinateurs de projets construisent un projet : identifient les objectifs, planifient et organisent les étapes du projet, le mettent en application, l'évaluent et en assurent la diffusion. Enfin et surtout ils sont capables d'explicitier les valeurs et la démarche citoyenne qui fondent et légitiment leur projet.

Du professionnel à l'acteur

Pour atteindre ces objectifs, la formation du CFCC¹ repose sur trois grands axes : la citoyenneté, la gestion de projets et l'analyse du terrain d'action. Ces trois dimensions traversent en permanence l'ensemble des modules de la formation. Clairement, la formation s'adresse aux acteurs socioculturels et sociaux soucieux de décloisonner leur pratique et leur mode d'intervention. Il s'agit aussi de valoriser les expériences acquises par les participants. Cette formation est résolument orientée vers la pratique et débouche sur des résultats concrets.

La formation CFCC, c'est

- Mettre à jour ses connaissances et ses compétences
- Se spécialiser, acquérir des compétences complémentaires et plus pertinentes
- Évoluer, se réorienter dans sa vie professionnelle
- S'ouvrir à de nouveaux horizons
- Un équilibre permanent entre théorie et pratique
- Des modules : des outils pour élaborer et réaliser des projets, l'implication et la participation des publics et des acteurs locaux, les outils artistiques en soutien à nos actions, la mobilisation des ressources et l'évaluation qualitative, les enjeux et les perspectives des politiques culturelles, la gestion financière et administrative, des outils d'analyse institutionnelle et organisationnelle, les mutations et enjeux sociaux d'aujourd'hui, le développement de dynamiques collectives, l'éthique et la déontologie ...

Et également,

un lieu d'échange, un espace de mélange d'expériences et de réflexions. C'est aussi un laboratoire pratique porteur de projets concrets et directement applicables sur le terrain. On sort de la formation en étant mieux à même d'imaginer des projets, de les structurer, de les mettre en place et de les mener à bien. Public : la formation s'adresse à des personnes qui ont le désir et la possibilité de développer des projets. Ces personnes, qu'elles aient un statut professionnel, bénévole ou militant, sont animateur/trice dans un centre culturel, un centre de jeunes, un CEC, une bibliothèque, travailleurs d'une AMO, gestionnaire d'organisation, agent culturel de développement, médiateur/trice culturel, éducateur/trice de rue, intervenant/e de contrat de sécurité, coordinateur/trice de réseau d'échanges de savoirs, animateur/trice d'expression théâtrale, intervenant/e alpha, référents culturels en CPAS, ...

Durée : la formation complète s'organise sur 2 années à raison d'une journée par semaine.

Elle démarrera par un stage résidentiel de 3 jours qui se déroulera du vendredi 18 octobre au dimanche 20 octobre 2013 et se poursuivra les jeudis de 9h30 à 16h30 à Nivelles.

Cette formation est agréée dans le cadre du Congé éducation et permet à toute personne salariée de la commission paritaire 329 de demander le remboursement des frais d'inscription.

1. Le CFCC est le Centre de Formation des Cadres Culturels du Ceseb.

Avis aux demandeurs d'emploi

Secrétariat :
067/89.08.50

Durée et dates Septembre 2013

du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30
(le mercredi après-midi est libre).

5 mois de cours

+ stage en entreprise

A Nivelles et Genappe

5 formations gratuites pour demandeurs d'emploi

3 sessions de 5 mois avec stage en entreprise

« **Informatique et Travaux de Bureau (ITB)** » (secteurs associatif et de la santé) : MS Office, correspondance, valorisation de son image professionnelle, CV vidéo, secourisme ...

« **Accès aux Métiers de l'Informatique (AMI)** » : MS Office, initiation à Dreamweaver, Photoshop, Premiere, au hardware, aux réseaux et à la programmation...

« **Informatique et Organisation d'Événements (OÉ)** » : MS Office, Photoshop, gestion de projets, conception d'un budget, communication aux médias, sponsoring.

2 sessions courtes de 2 semaines ou 10 semaines

« **Je booste ma recherche d'emploi** »
à Genappe :

- soit du 23 septembre

au 04 octobre 2013

- soit du 12 novembre

au 26 novembre 2013

« **Je communique en entreprise** »
à Nivelles du 16 septembre au 22 novembre 2013.

Avec le soutien de la Région wallonne et en
partenariat avec le Forem



PMTIC Formations gratuites pour demandeurs d'emploi

Secrétariat :
Hanane LABROUFI
067/89.08.64 de 9h à 12h
hanane.labroufi@cesep.be

CESEP, RUE DU GÉANT 8
À 1400 NIVELLES
DE 9H À 12H

JUILLET / AOÛT 2013

Module 1 : les 15, 16 et 17 juillet

Module 2 : les 18, 19, 22, 23, et 24 juillet

Module 3 : les 25, 26, 29, 30, 31 juillet et les 1er, 2, 5 août

AOÛT 2013

Modules 1 : les 1, 2 et 5 août

Module 2 : les 6, 7, 8, 9 et 12 août

Module 3 : les 13, 14, 19, 20, 21, 22, 23 et 26 août

OCTOBRE 2013

Module 1 : les 7, 8 et 9 octobre

Module 2 : les 10, 11, 14, 15 et 16 octobre

Module 3 : les 17, 18, 21, 22, 23, 24, 25 et 28 octobre

MODULE 1 : Ce module comprend au moins l'initiation à la manipulation de la souris, au maniement du clavier, à la navigation de base sur Internet et à l'envoi de courriers électroniques.

MODULE 2 : Ce module a pour objet d'initier au traitement de texte (MS-WORD), aux fonctionnalités de base du système d'exploitation (WINDOWS) et à l'approfondissement de l'utilisation de l'outil Internet.

MODULE 3 : Ce module a pour objet la consolidation des compétences en matière d'édition de textes et l'initiation à l'utilisation du tableur (MS-EXCEL).

Système d'exploitation Windows7

Secrétariat :
Catherine LÉONARD
067/89.08.65
catherine@cesep.be

3 DEMI-JOURNÉES
CESEP, ESPACE 2000, RUE
TABURIAUX 11 À GENAPPE
105 €

DEMANDEURS D'EMPLOI 31€ (sur base
d'une attestation d'inscription comme demandeur d'em-
ploi)

LES 24, 25, 26 JUIN 2013

DE 9H15 À 12H15

Réf : WIN 24.06

LES 20, 21, 22 AOÛT 2013

DE 9H15 À 12H15

Réf : WIN 20.08

Objectifs

Découvrir les bases de l'informatique, comprendre le fonctionnement du pc et se familiariser avec les fonctionnalités du système d'exploitation afin d'être à même de régler les problèmes les plus courants.

Pré-requis : avoir les connaissances de base pour utiliser un ordinateur

Programme

- Présentation de l'ordinateur
- Définitions de Ram, Rom, systèmes d'exploitation, capacité, octet, mégahertz, disque dur, clé, cd-rom...
- Découverte de l'interface Windows
- Découverte du bureau électronique
- Fonctionnement des fenêtres, des icônes
- Fonctionnements communs des applications Windows
- Organiser l'archivage de son travail
- Organiser les disques : créer et gérer des dossiers
- Gérer l'information : chercher, déplacer, dupliquer, supprimer des fichiers, faire des copies de sécurité
- Régler et personnaliser son environnement de travail
- Créer des raccourcis et personnaliser le menu "démarrer"
- Les outils système (defrag, scandisk)

Traitement de texte Word

Secrétariat :
Catherine LÉONARD
067/89.08.65
catherine@cesep.be

5 DEMI-JOURNÉES
CESEP, ESPACE 2000, RUE
TABURIAUX 11 À GENAPPE
175 €

DEMANDEURS D'EMPLOI 52 €
(sur base d'une attestation d'inscription comme deman-
deur d'emploi)

DU 01 AU 05 JUILLET 2013
DE 9H15 À 12H15
Réf : WORD 01.07

DU 19 AU 23 AOUT 2013
DE 9H15 À 12H15
Réf : WORD 19.08

DU 07 AU 11 OCTOBRE 2013
DE 9H15 À 12H15
Réf : WORD 07.10

Pré-requis : avoir les connaissances de base pour utiliser un ordinateur (souris, clavier, environnement Windows)

Objectifs

Acquérir, dès le départ, les bonnes pratiques pour manipuler efficacement le traitement de texte en vue de réaliser des courriers et des rapports de qualité professionnelle.

Programme

- Les manipulations de base : encodage, sélection, mise en forme des caractères, des paragraphes et des pages, impression, sauvegarde, ...
- Les tabulations et les tableaux.
- L'insertion et l'habillage d'objets graphiques...
- Comment automatiser les principales tâches de secrétariat par l'utilisation de fonctionnalités avancées du traitement de texte Word (quickpart, styles, modèles, publipostage).

Tableur Excel

Secrétariat :
Catherine LÉONARD
067/89.08.65
catherine@cesep.be

5 DEMI-JOURNÉES
CESEP, ESPACE 2000, RUE
TABURIAUX 11 À GENAPPE
175 €

DEMANDEURS D'EMPLOI 52 €
(sur base d'une attestation d'inscription comme deman-
deur d'emploi)

DU 22 AU 26 JUILLET 2013
DE 9H15 À 12H15
Réf : EXCEL 22.07

DU 26 AU 30 AOUT 2013
DE 9H15 À 12H15
Réf : EXCEL 26.08

LES 21, 22, 23, 28, 29 OCTOBRE 2013
DE 9H15 À 12H15
Réf : EXCEL 21.10

Pré-requis : avoir les connaissances de base pour utiliser un ordinateur (souris, clavier, environnement Windows)

Objectifs

Découvrir l'essentiel des fonctionnalités de base d'Excel : créer, présenter et imprimer des tableaux, utiliser les formules, générer des graphiques. Une approche simple et efficace avec de nombreux exercices pratiques pour bien travailler avec Excel.

Programme

- Introduction et présentation d'Excel
- Gestion des classeurs et des feuilles
- Formules de calcul, adresses fixes et relatives
- Séries prédéfinies et incrémentées
- Copie et déplacement, copie avec liaison
- Mise en forme et encadrements
- Graphiques
- Fonctions : mathématiques, statistiques, logiques, financières...
- Calculs sur les heures et les dates
- Calculs multi-feuilles et groupe de travail
- Tris, filtres, sous-totaux, rapport de tableaux croisés
- Impression

Création d'un site Internet

Secrétariat :
Catherine LÉONARD
067/89.08.65
catherine@cesep.be

6 DEMI-JOURNÉES
CESEP, RUE DU GÉANT 8 À NIVELLES
270 €

DEMANDEURS D'EMPLOI 81 €
(sur base d'une attestation d'inscription comme deman-
deur d'emploi)

**LES 09, 10, 12, 13,
16 ET 17 SEPTEMBRE**
DE 9H15 À 12H15
Réf : DREAM 09.09

Objectifs

Cette formation s'adresse à des personnes ayant une très bonne connaissance d'Internet et de Windows. Après une revue rapide du langage HTML, cette formation permettra de tirer parti des possibilités et des automatismes de Dreamweaver et de Fireworks.

DREAMWEAVER : Editeur Web

- Création de pages HTML
- Insertion d'images, tableaux, hyperliens, multi frames, formulaires, sons, images animées, éléments multimédia, album photos, calques et autres petites choses pour agrémenter votre site.
- Utilisation du Javascript et du DHTML offert par Dreamweaver, gestion des comportements, interactivité, ...
- Importance des Meta Tags (mots clés) pour les moteurs de recherche, référencement
- Transfert du site créé sur le serveur en FTP et mises à jour du site

FIREWORKS : Programme graphique

- Création d'images animées, boutons et menu
- Utilisation des palettes Trait, Effets, Trame... et des différents outils graphiques possibles

Pré-requis : Avoir une très bonne connaissance d'Internet et de Windows.

Powerpoint

Secrétariat :
Catherine LÉONARD
 067/89.08.65
 catherine@cesep.be

1 JOUR

CESEP, ESPACE 2000, RUE
 TABURIAUX 11 À GENAPPE

70 €

DEMANDEURS D'EMPLOI 21 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

LE 09 JUILLET 2013 DE 9H15 À 16H

Réf : POWER 09.07

LE 04 SEPTEMBRE 2013

DE 9H15 À 16H

Réf : POWER 04.09

Objectifs

Maîtriser les fonctionnalités principales de PowerPoint afin de concevoir rapidement des présentations claires et dynamiques qui intègrent textes, images, illustrations fixes et animées.

Programme

- Comment insérer divers objets au sein d'une présentation : texte, image, forme automatique, diagramme, tableau, graphique, son, vidéo... ; objets existants, à créer ou à rechercher via des sites Internet.
- Modes et techniques d'animation de ces objets au sein de chaque diapositive.
- Types et modes de transition entre diapositives.
- Minuter sa présentation.
- Exécution automatique, manuelle ou alternative de sa présentation.
- Formats d'exportation : .pptx, .ppsx, package cédérom.
- Gestion des commentaires, de l'impression, envoi et réception via Internet...

Pré-requis : avoir les connaissances de base pour utiliser un ordinateur (souris, clavier, environnement Windows)

Navigation Internet

Secrétariat :
Catherine LÉONARD
 067/89.08.65
 catherine@cesep.be

1 JOUR

CESEP, ESPACE 2000, RUE
 TABURIAUX 11 À GENAPPE

70 €

DEMANDEURS D'EMPLOI 21 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

LE 08 JUILLET 2013 DE 9H15 À 16H

Réf : INTERNET 08.07

Objectifs

- Se familiariser avec Internet et en maîtriser l'utilisation
- Apprendre à trouver rapidement l'information utile (articles, photos, images...) sur Internet
- Avoir une vue d'ensemble de ce qu'on peut trouver sur le Web
- Utiliser les différents outils de recherche
- Mener à bien une recherche, depuis le choix de l'outil jusqu'à l'utilisation du résultat de la recherche.
- Créer une adresse mail et consulter son courrier en ligne.

Programme

- Les principes de base du réseau Internet
- Les adresses sur Internet
- Les différents types de connexion
- Les fournisseurs d'accès
- Les principaux navigateurs : Internet Explorer et Netscape Navigator
- Mémoriser ses visites (la gestion des favoris...)
- Enregistrer du texte et des images
- Télécharger des fichiers
- Rechercher l'information sur le Web : outils de recherche
- Le courrier électronique
- Envoyer et recevoir des e-mails
- Envoyer des documents en pièces jointes

- Classer son courrier
- Tenir un carnet d'adresses électroniques

Pré-requis : avoir les connaissances de base pour utiliser un ordinateur (souris, clavier, environnement Windows)

Approche du logiciel Outlook

Secrétariat :
Catherine LÉONARD
 067/89.08.65
 catherine@cesep.be

1 JOUR

CESEP, ESPACE 2000, RUE
 TABURIAUX 11 À GENAPPE

70 €

DEMANDEURS D'EMPLOI 21 €

(sur base d'une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi)

LE 11 JUILLET 2013

DE 9H15 À 16H15

Réf : OUTLOOK 11.07

LE 23 AOUT 2013

DE 9H15 À 16H15

Réf : OUTLOOK 23.08

Objectifs

Etre à même d'utiliser efficacement la messagerie, l'agenda partagé, le carnet d'adresse d'Outlook pour soi et dans le cadre d'un travail collaboratif

Programme

- Présentation générale de l'interface.
- Lecture d'un message, réponse, classement
- Création et envoi d'un message
- Organisation des messages et de la messagerie
- La gestion des contacts
- L'agenda
- Options de configuration

Pré-requis : avoir les connaissances de base pour utiliser un ordinateur (souris, clavier, environnement Windows)

SOMMAIRE

Edito p.3

Ouvrez les yeux ! par Serge NOEL

Balises p.5

Explorer, anticiper, comprendre, tels des baliseurs, nous posons des repères sur lesquels les professionnels peuvent prendre appui pour construire, conduire leurs actions, exercer leurs métiers.

La participation : quelle place pour les participants ?

Entretien avec Julien CHARLES par Chantal DRICOT
La démarche participative fait l'objet d'une grande diversité de pratiques que ce soit de l'autogestion en passant par le management participatif, la participation citoyenne ou l'empowerment. Julien Charles éclaire les conditions particulières dans lesquelles elles sont menées permettant de déconstruire le mythe de la participation facile.

Banderilles p.9

Banderilles plante ses questions dans les pratiques de formation en Education Permanente. Ouvrir régulièrement le débat pour permettre aux formateurs d'y puiser des éléments de réflexions. Méthodes et déontologie ne se suffisent pas à elles-mêmes si elles ne sont pas assorties d'un questionnement éthique.

L'intimité dévoilée (suite)

par Claire FREDERIC

Si ce principe de discrétion est incontournable et fait partie du cadre de travail posé dès les premiers jours de formation, l'étanchéité de ce cadre n'est cependant pas garanti.

Pour deux raisons au moins : l'irrépressible besoin de parler des histoires des autres et le devoir de confraternité et de solidarité professionnelle.

Chroniques du numérique p.12

Chroniques du numérique se penche sur des sujets " chauds " de la société de l'information et des médias. Sur des faits, des situations et des questions qui interpellent ou devraient interpellier. Avec un regard parfois léger, souvent amusé, toujours critique.

Quand Google n'a pas la mémoire assez courte.

par Jean-Luc MANISE

Google dans les bibliothèques, Google sur la route, Google sur les mobiles, Google omniprésent, en quête permanente de ce qui fait sa fortune : les données des internautes, que cette société négocie sur le très juteux marché du micro-ciblage et des bannières publicitaires.

Articulations n°53 p.15-30

Articulations est un dossier composé d'interviews, d'analyses contribuant aux débats traversant l'actualité politique, sociale, culturelle et économique.

Des points de vue contradictoires d'acteurs ou d'observateurs impliqués de près qui permettent à chacun de se forger ses propres convictions et de se mêler de ces questions qui nous concernent tous.

Education permanente et démocratie urbaine

par Maud VERJUS



La ville, objet complexe dans lequel se cristallisent beaucoup d'enjeux sociétaux. Maud Verjus aborde cette question sous l'angle de la démocratie urbaine et plus spécifiquement des rapports de force qui se jouent dans l'aménagement du territoire urbain. A l'heure de la métropolisation, de la création du Plan de développement international et des « rating », quelle est la place laissée aux habitants dans la construction de Bruxelles ? Pourquoi et comment l'éducation permanente doit-elle intervenir dans les questions sur la ville ?

Parcours du formateur p.31

Comment devient-on formateur ? Pourquoi s'engager sur ce chemin ? Quels sont les enjeux personnels et collectifs qui les animent ?

Chaque trimestre, nous vous livrons l'interview, brut de décoffrage, de formatrices et de formateurs qui bâtissent aujourd'hui l'action socio-culturelle de demain.

*Pour ce numéro, nous avons rencontré **Philippe ALLARD** chef de projet au GIAL, partenaire informatique des administrations publiques.*

par Florence DARVILLE

Ailleurs p.34

par Daniel ADAM

Agenda des formations p.35